

ENSEMBLE

Protéger aujourd'hui – Préparer demain^{MC}

RAPPORT ANNUEL
2022

TABLE DES MATIÈRES

À propos d'Assurance vie Équitable du Canada ^{MD}	1
Faits saillants financiers des cinq derniers exercices	2
Message aux titulaires de contrat	3
Gestion de l'actif	6
Analyse de la provenance du bénéfice	7
Capacité de produire des résultats	8
Gestion des risques	8
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	13
Rapport de l'actuaire désigné	14
Rapport des auditeurs indépendants	14
États financiers consolidés	17
Notes afférentes aux états financiers consolidés	22
Politique relative à la gestion des comptes de contrats avec participation	45
Politique relative aux participations	46
Haute direction	47
Filiales	47
Gouvernance d'entreprise	48
Conseil d'administration	49

À PROPOS D'ASSURANCE VIE ÉQUITABLE DU CANADA

Depuis 1920, les Canadiens se sont tournés vers l'Assurance vie Équitable pour protéger ce qui compte le plus à leurs yeux. Nous travaillons de concert avec des conseillers indépendants partout au Canada dans le but de vous offrir des solutions en matière d'assurance individuelle, d'épargne-retraite et d'assurance collective afin de répondre à vos besoins.

L'Assurance vie Équitable^{MD} n'est pas une compagnie typique de services financiers. Grâce à nos connaissances, notre expérience et nos compétences, nous sommes en mesure de trouver des solutions tout à fait pour vous. Nous sommes sympathiques, attentionnés et toujours prêts à vous aider. Vous, nos clients, êtes la priorité dans tout ce que nous faisons.

L'Assurance vie Équitable est représentée par des conseillers indépendants qui s'emploient à servir ses titulaires de contrat. Ils sont appuyés par plus de 900 employés partout au Canada.

NOTRE ENGAGEMENT AU PRINCIPE DE MUTUALITÉ

L'Assurance vie Équitable est fière d'être l'une des compagnies mutuelles d'assurance vie les plus importantes au Canada. En tant que mutuelle, nous offrons une sécurité financière de façon différente en nous concentrant exclusivement sur nos clients. Notre structure de mutuelle nous permet de gérer la Compagnie en nous concentrant sur une vision à long terme en plus de toujours offrir un service de haute qualité.

Nous sommes une entreprise progressiste, concurrentielle et fermement engagée à respecter ses engagements à l'égard de nos clients afin de leur offrir une valeur sûre et satisfaire leurs besoins en matière de protection d'assurance et d'accumulation de patrimoine – maintenant et pour les années à venir.

L'Assurance vie Équitable est une compagnie stable et solide et sait maintenir son cap. Nous sommes bien positionnés pour atteindre nos objectifs de croissance futurs et notre croissance évolue constamment. Notre croissance au chapitre des ventes a été influencée par notre capacité à mettre en œuvre notre plan stratégique, en accordant la priorité à nos solutions, à notre service et à notre exécution. Notre succès financier est à l'image de notre engagement continu à la croissance qui favorise la stabilité et nous permet d'utiliser nos profits aux fins d'une mission. Notre capacité à naviguer dans un contexte réglementaire et économique en évolution représente également un élément important de notre succès financier.

NOTRE HISTOIRE

En novembre 1920, Sydney Tweed fonde la société *The Ontario Equitable Life and Accident Insurance Company* dans un bureau de deux pièces, situé au deuxième étage d'un édifice à Waterloo, en Ontario.

Au cours de la première semaine, la Compagnie possédait une base solide d'une valeur de 300 000 \$ de contrats en portefeuille. Avant la fin de la première année, la Compagnie détenait plus de 7 millions de dollars de contrats en portefeuille, un record pour toute compagnie canadienne d'assurance vie à cette époque.

La philosophie de croissance et l'engagement envers nos titulaires de contrat ont été instaurés depuis le tout début. Lors de la Crise de 1929, la Compagnie innovait avec son assurance aidant au revenu familial offrant une sécurité aux familles pendant les périodes de précarité. En 1936, le nom de la Compagnie changeait pour *The Equitable Life Insurance Company of Canada* (L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada), illustrant bien l'engagement d'offrir une protection financière à l'ensemble des Canadiens.

QUELQUES ÉTAPES IMPORTANTES DE L'ASSURANCE VIE ÉQUITABLE

- 1968** : Portefeuille de contrats d'assurance vie en vigueur d'un milliard de dollars
- 1999** : Actif sous administration d'un milliard de dollars
- 2016** : Portefeuille de contrats d'assurance vie en vigueur de 100 milliards de dollars
- 2020** : Actif sous administration de six milliards de dollars
- 2021** : Portefeuille de contrats d'assurance vie en vigueur de 150 milliards de dollars
- 2022** : Primes et dépôts de 2 milliards de dollars
Participations versées aux titulaires de contrat avec participation de 100 millions de dollars

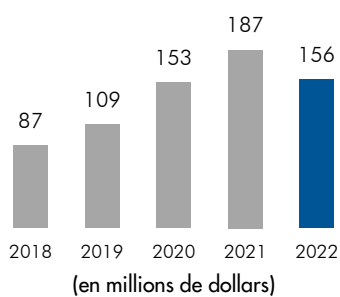
FAITS SAILLANTS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Aux 31 décembre

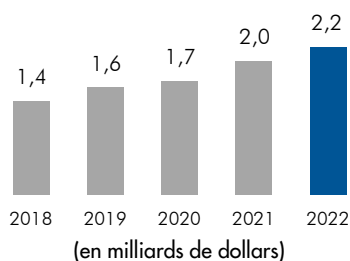
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2021	2020	2019	2018
Bénéfice net	156	187	153	109	87
Rendement des capitaux propres des titulaires de contrat	12,0 %	16,6 %	16,0 %	13,2 %	11,9 %
Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)	150 %	167 %	166 %	155 %	147 %
Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	1 378	1 222	1 035	882	773
Primes et dépôts					
Assurance individuelle	1 048	939	806	691	579
Épargneretraite	548	498	401	405	380
Assurance collective	591	532	497	499	472
Total des primes et dépôts	2 187	1 969	1 704	1 595	1 431
Ventes					
Assurance individuelle	148	134	149	132	119
Épargneretraite	547	498	401	407	380
Assurance collective	51	49	46	48	53
Actif (en milliards de dollars)					
Fonds général	5,1	4,9	4,4	3,7	3,1
Fonds distincts	1,8	1,9	1,6	1,4	1,2
Total de l'actif sous administration	6,9	6,8	6,0	5,1	4,3
Participations versées aux titulaires de contrat avec participation	100	79	61	49	37
Prestations et paiements versés aux titulaires de contrat	973	942	820	821	740
Assurance vie en vigueur (en milliards de dollars)	162	155	147	135	125

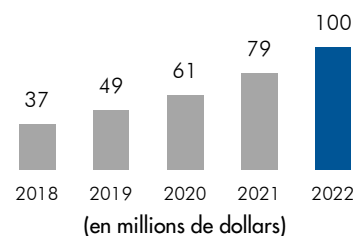
BÉNÉFICE NET



PRIMES ET DÉPÔTS



PARTICIPATIONS VERSÉES AUX TITULAIRES DE CONTRAT AVEC PARTICIPATION



MESSAGE AUX TITULAIRES DE CONTRAT

Chez l'Assurance vie Équitable, le fait d'être une compagnie mutuelle signifie que nous offrons une sécurité financière de façon différente en nous concentrant exclusivement sur nos clients. Ensemble avec vous, notre objectif est de protéger aujourd'hui et de préparer demain.

Au cours de l'année 2022, nous avons été en mesure de réaliser cet objectif. Notre succès est évident en raison des nouvelles solutions et des expériences améliorées que nous avons pu offrir ainsi que la croissance que nous avons connue parmi tous les secteurs d'activité. Ce succès se démontre aussi par l'engagement inébranlable de nos gens à relever les défis en ces périodes difficiles afin de nous assurer de faire de notre mieux, chaque jour, pour nos clients, nos partenaires et les uns et les autres.

NOS SOLUTIONS DE PRODUITS ET L'EXPÉRIENCE CLIENT

En 2022, notre engagement à offrir des solutions qui répondent mieux aux besoins de nos clients a été démontré par le lancement de plusieurs nouveaux produits et partenariats. Cela comprend l'introduction de nouvelles solutions de produits parmi les trois secteurs d'activité, le lancement de nouveaux partenariats avec des organismes qui partagent notre objectif et notre approche et des améliorations qui nous ont permis de mieux offrir un service et des expériences fiables, proactifs et bienveillants.

Nous avons aussi été ravis d'avoir pu recommencer les tournées de présentation permettant ainsi aux conseillers de se rassembler en personne avec les équipes de l'Assurance vie Équitable des secteurs de l'assurance individuelle, l'assurance collective et l'épargne-retraite. Nous sommes reconnaissants de l'intérêt, du soutien et de la participation à chacune de nos séances qui se sont déroulées dans les villes partout au Canada.

NOS GENS ET NOS ENGAGEMENTS

L'Assurance vie Équitable est alimentée par des gens qui ont un but. En 2022, ensemble, plus de 900 de nos employés ont démontré leur engagement et leur dévouement en soutenant plus de 725 000 clients parmi nos trois secteurs d'activité.

En plus de respecter nos engagements envers nos clients, les employés à l'échelle de l'entreprise partagent l'engagement de l'Assurance vie Équitable voulant que les collectivités dans lesquelles nous vivons, travaillons et exerçons nos activités soient encore plus fortes. Ensemble avec nos employés, nous avons apporté le soutien à presque 40 organismes caritatifs partout au Canada dont des organismes de soins de santé, d'éducation, d'arts et culture ainsi que des organismes offrant un secours en cas de catastrophes indispensable après l'ouragan qui a

ravagé les communautés de la côte Est canadienne et du soutien pour les gens en Ukraine.

Cette année, nous avons fièrement célébré le 40^e anniversaire du programme Adopter une famille mené par les employés, en reconnaissant l'incidence incroyable de ce programme sur les familles dans le besoin. Au cours des dernières années, les dons et les efforts des employés ont pu faire en sorte que chaque année, près de 20 familles qui n'auraient sinon rien reçu puissent célébrer les Fêtes en ayant de la nourriture, d'autres nécessités et des cadeaux.

Chez l'Assurance vie Équitable, nous reconnaissons que nous pouvons également apporter notre contribution aux collectivités et au mieux-être social par l'entremise de placements durables. Nous savons que, pour certains clients, il est important d'harmoniser les valeurs personnelles aux choix de placement. Nous sommes fiers de pouvoir maintenant offrir ce choix en ajoutant six nouveaux fonds distincts fondés sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

NOS RÉSULTATS FINANCIERS

Nous sommes heureux de déclarer le bénéfice de 2022 qui s'élève à 156 millions de dollars et un rendement des capitaux propres des titulaires de contrat de 12,0 %. Ces résultats occupent le deuxième rang dans l'histoire de la Compagnie et sont influencés par notre croissance continue et le rendement de notre portefeuille de placement.

La Compagnie a enregistré des primes et des dépôts de 2,2 milliards de dollars en 2022. L'actif sous administration a atteint les 6,9 milliards de dollars, une hausse par rapport à l'année précédente malgré un contexte de marché difficile qui tient compte d'un taux de croissance annuelle composé de trois ans de 11 %. Les prestations, les paiements et les participations versées aux titulaires de contrat ont totalisé 1,1 milliard de dollars. Le montant des participations versées à nos titulaires de contrat avec participation était de l'ordre de 100 millions de dollars, soit une hausse de 27 % par rapport à l'année précédente.

Nos résultats solides, en ce qui a trait aux ventes, sont attribuables au fait que les Canadiens se sont tournés vers l'Assurance vie Équitable afin de protéger leur sécurité financière. Le secteur d'activité de l'assurance individuelle a enregistré des ventes en 2022 de l'ordre de 148 millions de dollars grâce aux ventes d'assurance vie entière avec participation et à l'élan positif du lancement de notre produit d'assurance vie universelle Générations de l'Équitable^{MC}. Le secteur d'activité de l'épargne-retraite a enregistré des ventes de 547 millions de dollars,

provenant principalement des ventes de fonds distincts dont une offre de plusieurs nouveaux fonds au cours de l'année. Le secteur d'activité de l'assurance collective a enregistré, quant à lui, des ventes de 51 millions de dollars du fait que nous continuons de soutenir les petites entreprises canadiennes.

Nous avons terminé l'année 2022 dans une position de solidité financière avec un ratio de capital parmi les plus forts de l'industrie de 150 % selon la mesure du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV). Ce ratio est nettement supérieur à la cible réglementaire, ce qui démontre que nous sommes très bien placés pour respecter nos engagements actuels et futurs envers nos clients. De plus, l'agence de notation de crédit DBRS Morningstar a confirmé notre note de solidité financière de A (élevée) avec une perspective stable.

Alors que nous entamons l'année 2023, nous sommes heureux de déclarer que l'Assurance vie Équitable a réussi la transition vers les nouvelles normes comptables *International Financial Reporting Standards* (IFRS) 17 et 9, lesquelles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Bien que ces normes auront une incidence considérable sur la présentation de nos états financiers, elles ne changent pas les principes fondamentaux de notre entreprise et il est attendu que le ratio du TSAV augmentera et demeurera l'un des plus solides de l'industrie.

CHANGEMENT À LA DIRECTION

D'autres changements ont été apportés à la direction en 2022. L'équipe de la haute direction a connu une expansion avec la nomination d'Amit Punchhi en tant que vice-président principal, Stratégie et directeur du marketing. Dans le cadre de ce nouveau rôle, M. Punchhi supervise la planification stratégique de l'image de marque de mutuelle de l'Assurance vie Équitable et ces efforts visent à améliorer notre position concurrentielle et stimuler la croissance à long terme.

Également, Marc Avaria s'est également joint à l'Assurance vie Équitable comme vice-président principal, Assurance collective, comptant plus de 20 années d'expérience dans l'industrie de l'assurance collective et de l'assurance invalidité auprès de sociétés de premier plan en matière de services financiers.

Plus récemment, Ritesh Sarda s'est joint à l'équipe de la haute direction de l'Assurance vie Équitable à titre de dirigeant principal de l'information. M. Sarda compte plus de 22 années d'expérience dans le domaine des technologies de l'information et des affaires en ayant occupé des postes de dirigeant des technologies de l'information au sein d'organisation mondiales de technologies et de services financiers.

En 2022, l'organisation a remercié et reconnu Judy Williams, vice-présidente, Épargne-retraite lors de sa retraite après une carrière de 35 ans au sein de l'Assurance vie Équitable. L'organisation a également remercié et reconnu Dave Bennett, vice-président principal, Assurance collective, qui a quitté l'organisation après 13 ans de service.

En plus des changements à la haute direction, l'Assurance vie Équitable a accueilli deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration. Rob Ritchie s'est joint au conseil d'administration et compte plus de 35 années d'expérience en occupant des postes principaux dans les secteurs de l'assurance, des régimes de retraite et des services financiers. Barry McInerney s'est également joint au conseil d'administration, et compte plus de 35 années d'expérience dans le domaine des services financiers, dont 25 ans comme dirigeant de sociétés de placements canadiennes, américaines et internationales.

L'AVENIR NOUS APPARTIENT

Nous jetons un regard vers l'avenir avec un fondement solide et résilient et un engagement renouvelé envers le principe de mutualité, non seulement comme structure de propriété, mais comme élément constitutif de ce que nous sommes et de la façon dont nous travaillons ensemble pour nos clients.

Au cours de l'année 2023, chaque secteur d'activité se concentrera sur l'amélioration de nos solutions de produits actuels, sur le perfectionnement des services aux clients et des expériences numériques et sur le soutien de nos équipes de vente et de nos partenaires. Cela se fera en misant sur les talents et l'expérience de nos employés remarquables.

Notre orientation stratégique au cours de la prochaine année sera de développer les efforts qui clarifient davantage ce que nous sommes et la façon dont nous vous servirons. Nous nous concentrerons sur notre stratégie de marque et sur la communication de notre objectif de manière encore plus claire. Nous améliorerons notre principe des profits aux fins d'une mission. Nous assumerons une position de chef de file en ce qui a trait au traitement juste des clients et nous entreprendrons une modernisation numérique pour favoriser l'autonomie de nos clients et de nos conseillers.

Au cours de l'année 2023, nous transformerons également notre siège social créant ainsi un endroit mieux adapté aux besoins de nos employés alors que nous adoptons un mode de travail hybride. Nous avons beaucoup appris pendant la pandémie. À mesure que nous élaborons une nouvelle façon de travailler, nous mettrons à profit ces apprentissages et créerons un endroit permettant à nos employés de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Nous remercions nos employés pour leur résilience et leur engagement à offrir des produits et services exceptionnels à nos clients tout au long de la dernière année. Nous sommes définis par leurs efforts.

Nous aimerions également remercier le conseil d'administration pour leurs conseils ainsi que leur engagement et soutien mutuels visant à faire la bonne chose pour nos clients et nos partenaires.

Et bien sûr, nous remercions nos clients pour la confiance renouvelée qu'ils accordent à l'Assurance vie Équitable. Nous sommes fiers de notre service à la clientèle de premier ordre et croyons que cela nous permettra de continuer à nous démarquer.



Douglas S. Alexander, CPA, CA
Président du conseil d'administration

FAITS SAILLANTS FINANCIERS DE 2022

- Prestations et paiements versés aux titulaires de contrat s'élevant à 973 millions de dollars.
- Hausse de 27 % du montant des participations versées aux titulaires de contrat avec participation, qui se sont établies à 100 millions de dollars.
- Bénéfice net atteignant 156 millions de dollars, pour un rendement des capitaux propres des titulaires de contrat de 12,0 %.
- Solide capital, mesuré selon le TSAV, avec un ratio de 150 % à la fin de l'exercice.
- Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation dépassant 1,3 milliard de dollars.
- Ventes de 148 millions de dollars pour le secteur d'activité de l'assurance individuelle, de 547 millions de dollars pour le secteur d'activité de l'épargne-retraite et de 51 millions de dollars pour le secteur d'activité de l'assurance collective.
- Hausse de 11 % des primes et des dépôts qui ont atteint 2,2 milliards de dollars.
- Accroissement de l'actif sous administration qui a atteint 6,9 milliards de dollars.



Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général

GESTION DE L'ACTIF

RÉSULTATS FINANCIERS

En 2022, le total de l'actif sous administration a franchi le cap des 6,9 milliards de dollars. L'actif du fonds général a augmenté de 170 millions de dollars pour atteindre 5,1 milliards de dollars au cours de l'exercice, et les fonds distincts ont légèrement diminué pour atteindre 1,8 milliard de dollars.

Les revenus de placement réguliers de 151 millions de dollars étaient plus élevés que ceux de 2021, principalement en conséquence des revenus découlant de la croissance de l'actif et des taux d'intérêt plus élevés. En 2022, les changements défavorables de la juste valeur de 344 millions de dollars ont réduit les revenus de placement nets donnant lieu à une perte de 205 millions de dollars, alors qu'en 2021, les changements de la juste valeur ont apporté une contribution positive de 125 millions de dollars.

La division de la gestion de l'actif continue de mettre l'accent sur la gestion des risques en tenant compte des modifications de l'industrie et de la réglementation, tout en maintenant une catégorie d'actif solide et une diversification d'émetteurs.

OBLIGATIONS ET DÉBENTURES

Le portefeuille d'obligations et de débetures est demeuré à 1,9 milliard de dollars en 2022. Le portefeuille d'obligations et de débetures de la Compagnie correspond à 43 % du total des actifs gérés du fonds général. Plus de 99 % des obligations et des débetures de l'Assurance vie Équitable sont des placements de qualité.

TITRES DE CAPITAUX PROPRES

Les titres de capitaux propres qui ont donné droit à un rendement aux titulaires de contrat de produits d'assurance vie universelle (produits indexés sur actions) de la Compagnie représentaient 12 % du total des actifs gérés du fonds général, soit une somme de 555 millions de dollars.

La valeur du portefeuille d'actions privilégiées à la clôture de 2022 se situait à 209 millions de dollars, comparativement à 237 millions de dollars à la clôture de 2021. La diminution nette des actions privilégiées est attribuable à la diminution de la valeur marchande du portefeuille partiellement contrebalancée par une augmentation des achats d'actifs.

Le portefeuille de placements directs comprend des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées totalisant 428 millions de dollars à la clôture de 2022 par rapport à 336 millions de dollars à la clôture de 2021.

Les unités de fonds de placement immobilier de 31 millions de dollars font partie du portefeuille de placements directs.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Le portefeuille de prêts hypothécaires de 337 millions de dollars en 2022 a augmenté de 23 millions de dollars par rapport à 2021. Les prêts hypothécaires commerciaux représentent 8 % du total des actifs gérés du fonds général, 16 % du portefeuille hypothécaire étant assuré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

PLACEMENTS PRIVÉS

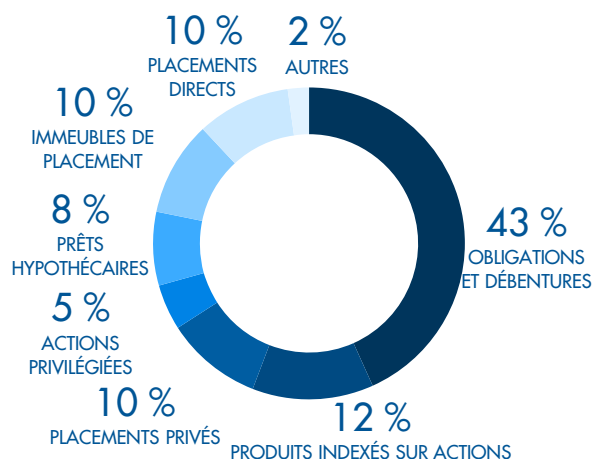
Le total des placements privés dans des titres de créance à la clôture de 2022 se situait à 441 millions de dollars, comparativement à 391 millions de dollars à la clôture de 2021. Les placements privés permettent d'avoir accès à des éléments d'actif de qualité à rendement élevé et des conditions plus avantageuses que ceux offerts sur les marchés publics. Le portefeuille de placements privés de l'Assurance vie Équitable comporte principalement des placements de qualité.

Un des placements privés s'est déprécié et une provision pour perte de 3,4 millions de dollars a été constatée, représentant moins de 1 % du portefeuille de placements privés.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

La valeur du portefeuille des immeubles de placement s'élevait à 432 millions de dollars à la clôture de 2022, comparativement à 369 millions de dollars à la clôture de 2021. Cette augmentation est attribuable aux conditions de marché favorables. L'Assurance vie Équitable possède un portefeuille bien diversifié et a connu une appréciation solide du capital et du bénéfice au cours de l'année.

ACTIFS GÉRÉS DU FONDS GÉNÉRAL



ANALYSE DE LA PROVENANCE DU BÉNÉFICE

(en milliers de dollars)

	Assurance individuelle	Épargne-retraite	Assurance collective	Excédent	Total
2022					
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	34 785 \$	19 744 \$	16 943 \$	- \$	71 472 \$
Incidence des affaires nouvelles	76 282	(6 548)	-	-	69 734
Écarts entre résultats et prévisions	(6 897)	5 589	7 356	-	6 048
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	-	70	-	-	70
Bénéfice d'exploitation	104 170	18 855	24 299	-	147 324
Bénéfice relatif à l'excédent	-	-	-	45 658	45 658
Bénéfice avant impôt sur le résultat	104 170	18 855	24 299	45 658	192 982
Charge d'impôt sur le résultat	(19 064)	(2 940)	(6 183)	(8 582)	(36 769)
Bénéfice net	85 106 \$	15 915 \$	18 116 \$	37 076 \$	156 213 \$
2021					
Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur	33 724 \$	20 165 \$	9 078 \$	- \$	62 967 \$
Incidence des affaires nouvelles	73 493	(7 979)	-	-	65 514
Écarts entre résultats et prévisions	44 613	9 675	14 836	-	69 124
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	(23 698)	790	-	-	(22 908)
Bénéfice d'exploitation	128 132	22 651	23 914	-	174 697
Bénéfice relatif à l'excédent	-	-	-	60 546	60 546
Bénéfice avant impôt sur le résultat	128 132	22 651	23 914	60 546	235 243
Charge d'impôt sur le résultat	(26 284)	(3 495)	(6 055)	(12 642)	(48 476)
Bénéfice net	101 848 \$	19 156 \$	17 859 \$	47 904 \$	186 767 \$

Bénéfice prévu sur les contrats en vigueur

Le bénéfice prévu sur les contrats en vigueur représente le bénéfice anticipé sur les contrats en vigueur si les résultats techniques réels correspondent aux hypothèses en ce qui a trait à la mortalité, à la morbidité, aux déchéances, aux rendements des placements et aux dépenses.

Incidence des affaires nouvelles

Un bénéfice (ou une perte) survient à l'établissement de nouveaux contrats d'assurance. Ce montant correspond à l'excédent (ou l'insuffisance) des marges bénéficiaires incorporées dans le prix des produits par rapport aux marges prudentes pour les écarts défavorables incorporées dans les provisions techniques. Le bénéfice attribuable aux affaires nouvelles de l'assurance individuelle a été solide et conforme à l'année précédente. L'incidence des affaires nouvelles pour le secteur d'activité de l'épargne-retraite reflète un montant négatif. Ceci est en raison des pertes initiales au titre des fonds distincts lorsqu'il n'est pas possible de différer tous les coûts d'acquisition. Le bénéfice attribuable aux nouvelles ventes du secteur d'activité de l'assurance collective n'est pas comptabilisé à l'établissement, mais au fil du temps; il est donc pris en considération dans le bénéfice prévu sur les contrats en vigueur.

Écarts entre résultats et prévisions

Les écarts entre résultats et prévisions surviennent lorsque les résultats techniques réels diffèrent des hypothèses sur lesquelles repose le bénéfice prévu. L'écart négatif du secteur d'activité de l'assurance individuelle découle principalement des résultats défavorables de mortalité, des placements et des dépenses contrebalancés en partie par des résultats favorables de déchéance. L'écart positif entre les résultats et les prévisions du secteur d'activité de l'épargne-retraite découle des résultats techniques et de déchéance favorables au titre des placements contrebalancés en partie par des résultats défavorables de mortalité et des dépenses. Un écart positif entre les résultats et les prévisions a été enregistré dans le secteur de l'assurance collective en raison des résultats techniques au titre des réclamations et des placements.

Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

Aucune modification n'a été apportée aux hypothèses actuarielles en 2022. Les mesures prises par la direction ont entraîné un gain modeste pour le secteur d'activité de l'épargne-retraite en raison des renégociations des frais des gestionnaires de fonds.

Bénéfice relatif à l'excédent

Le bénéfice relatif à l'excédent traduit le rendement des placements de l'actif couvrant l'excédent de la Compagnie.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

La situation financière de l'Assurance vie Équitable demeure solide et la Compagnie compte assez de liquidités pour s'acquitter de ses responsabilités.

Capital

La Compagnie est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Cet organisme exige que les sociétés d'assurance gardent à leur disposition un montant minimum de capital conformément au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV).

Le ratio du TSAV de l'Assurance vie Équitable au 31 décembre 2022 était de 150 %, qui est nettement supérieur au minimum requis par le BSIF. Ce ratio témoigne de la solidité du capital de la Compagnie.

Pour évaluer la suffisance du capital et la solidité financière en temps de conjoncture économique difficile, un examen de la santé financière (ESF) est effectué chaque année. Le processus d'ESF analyse la santé financière future potentielle de la Compagnie sur une période de cinq ans en passant en revue divers scénarios défavorables en matière d'économie et d'assurance. Les résultats de l'examen effectué en 2022 confirment la situation financière solide de la Compagnie ainsi que sa capacité à affronter les scénarios défavorables qui pourraient se présenter à l'avenir.

Source des fonds

Les liquidités provenant des activités d'exploitation, y compris les primes, les revenus de placement nets et les produits d'honoraires, représentent la principale source de fonds de la Compagnie. Ces fonds servent principalement au versement de prestations aux titulaires de contrat et au paiement des dépenses. Les rentrées nettes de fonds liées aux activités d'exploitation sont investies pour appuyer la croissance et le paiement d'obligations futures.

Liquidités

Comme mentionné précédemment, les liquidités de la Compagnie sont surtout attribuées au paiement de prestations et de dépenses. La Compagnie maintient généralement les liquidités à un niveau prudent. Elle gère activement la diversification, la durée et la qualité du crédit de ses placements afin de s'assurer que la Compagnie puisse s'acquitter de ses obligations.

GESTION DES RISQUES

L'un des principaux objectifs de notre entreprise vise à préserver et à améliorer la valeur revenant aux titulaires de contrat tout en assumant un niveau acceptable de risque. Afin de gérer les risques de ses nombreux secteurs d'activité, la Compagnie maintient un cadre global de gestion des risques qui comprend :

- la détection et l'évaluation des risques;
- la mesure, la surveillance et le contrôle des risques;
- l'envoi régulier de rapports à la haute direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration a la responsabilité globale de superviser le cadre de la gestion des risques de la Compagnie, y compris l'approbation de la politique de gestion des risques de l'entreprise et de l'appétit général pour le risque. Le conseil d'administration s'acquitte de son mandat de gestion des risques directement et par l'entremise de ses cinq comités, comme défini à la section Gouvernance d'entreprise.

La direction est responsable de maintenir le cadre de la gestion des risques ainsi que de la détection et de la gestion des risques conformément aux politiques et contrôles de la Compagnie. Le comité principal de gestion des risques et du capital et le comité principal des placements détiennent la responsabilité globale de surveiller les risques. La directrice ou le directeur de la gestion des risques assure la surveillance indépendante du cadre de la gestion des risques de la Compagnie et effectue une évaluation des risques annuelle pour le conseil d'administration. L'audit interne valide indépendamment l'efficacité des pratiques de gestion des risques.

La discussion des risques importants de la Compagnie se trouve dans les sections suivantes. Pour de plus amples renseignements sur la gestion des risques et leur évaluation quantitative, veuillez consulter la note 5 des états financiers.

RISQUES DE MARCHÉ ET DE CRÉDIT

La Compagnie acquiert et gère des portefeuilles d'actif afin d'obtenir des rendements de placement qui permettent de couvrir les obligations envers les titulaires de contrat et d'assurer la rentabilité de l'entreprise. Cela expose la Compagnie à des risques de marché et de crédit. Le risque de marché englobe le risque sur capitaux propres, le risque lié aux immeubles de placement, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions privilégiées.

Chaque année, le conseil d'administration approuve les politiques en matière de placement et de crédit, ainsi que des procédures et des lignes directrices. Les contrats sont conçus pour limiter le risque global lié aux placements en définissant les placements admissibles, les critères de diversification et les limites quant à l'exposition, la concentration et la qualité de l'actif. La conformité à ces politiques, procédures et lignes directrices est contrôlée par le comité principal des placements et passée en revue régulièrement par le comité principal des politiques de crédit et de placement du conseil d'administration.

De plus amples renseignements sur les risques importants liés à l'actif investi que la Compagnie gère, surveille et contrôle sont décrits ci-dessous.

Risque sur capitaux propres

Le risque sur capitaux propres constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des cours du marché boursier. La Compagnie tire une portion de ses bénéfices des produits d'honoraires générés par les fonds distincts et certains contrats d'assurance d'où les produits d'honoraires sont prélevés sur le solde des comptes évoluant généralement conformément aux niveaux du marché boursier. Par conséquent, les déclin de la valeur marchande de cet actif pourraient entraîner des réductions correspondantes sur les produits d'honoraires et le bénéfice net. Le déclin et la volatilité des marchés boursiers pourraient avoir une incidence défavorable sur les ventes et les rachats, entraînant davantage d'incidences défavorables sur le bénéfice net et la situation financière de la Compagnie. De plus, le passif des garanties des fonds distincts augmente lorsque le marché boursier subit un déclin. La Compagnie a également été directement exposée aux marchés boursiers par des placements couvrant le passif du compte général et des régimes de retraite des employés.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque sur capitaux propres sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque lié aux immeubles de placement

Le risque lié aux immeubles de placement représente la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des valeurs immobilières et des manquements potentiels aux contrats de location. La Compagnie a été directement exposée au risque lié à l'immobilier par des placements couvrant le passif du compte général, principalement les immeubles de placement et les unités détenues dans les immeubles de placement.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque lié aux immeubles de placement sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement étroit entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Aux fins de la gestion de l'actif et du passif, le fonds général est divisé en catégories en fonction des caractéristiques du passif que ces catégories couvrent. Les risques associés à toute discordance des durées des placements du portefeuille et les flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif, à la défaillance de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et examinés périodiquement.

Des produits dérivés sont utilisés principalement pour couvrir les déséquilibres de couverture dans les positions de l'actif et du passif. Ils peuvent consister en des swaps de taux d'intérêt ou de crédit, en des contrats d'option ou encore en des contrats à terme standardisés ou de gré à gré. Les produits dérivés sont seulement négociés avec des contreparties qui sont approuvées par le comité principal des politiques de crédit et de placement du conseil d'administration ou par le conseil d'administration.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque de taux d'intérêt sont indiqués aux notes 5 b) et 9 b) des états financiers.

Risque de change

Le risque de change constitue la possibilité d'une perte financière découlant du changement des taux de change. Afin de minimiser ce risque de change, la Compagnie apparie les éléments de passif avec des éléments d'actif de même devise. Les contrats dérivés sur devises croisées sont utilisés lorsqu'il y a déséquilibre entre les monnaies de libellé d'un placement et d'un passif.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque de change sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque sur actions privilégiées

Le risque sur actions privilégiées représente le potentiel d'une perte financière découlant de la baisse de la valeur des actions privilégiées. La Compagnie a été directement exposée au risque sur actions privilégiées par des placements couvrant le passif du compte général.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque sur actions privilégiées sont indiqués à la note 5 b) des états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements d'intérêt ou de capital à leur échéance. L'Assurance vie Équitable a pour politique d'acquiescer principalement des placements de bonne qualité et de réduire au minimum la concentration excessive d'éléments d'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société. Des lignes directrices en matière de placement précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif et à chaque émetteur. Le risque de portefeuille est évalué en utilisant les techniques d'évaluation établies par le secteur. Les cotes utilisées pour les obligations, les titres de capitaux propres et les prêts hypothécaires proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes. Ces portefeuilles sont surveillés de façon continue et font régulièrement l'objet d'un rapport auprès du comité principal des politiques de crédit et de placement du conseil d'administration ou par le conseil d'administration.

Le risque de crédit est également présent dans le cadre de contrats de réassurance. Il existe, à l'égard des produits comportant des risques de mortalité ou de morbidité, des limites précises de conservation du risque qui sont approuvées par le conseil d'administration. Ces limites sont réévaluées et mises à jour de temps à autre. La solidité financière des sociétés auxquelles la Compagnie a cédé des risques est suivie de façon régulière.

Les renseignements supplémentaires au sujet du risque de crédit sont indiqués à la note 5 a) des états financiers.

RISQUE D'ASSURANCE

Le risque d'assurance désigne le risque de perte découlant de résultats techniques réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification d'un produit selon les sinistres, le comportement des titulaires de contrat et les charges. Les risques varient selon les produits. Les prix des produits sont établis en fonction du niveau de rendement recherché. Avec le temps, les résultats techniques enregistrés viennent confirmer les hypothèses utilisées dans l'établissement des prix, ce qui se traduit par un bénéfice pour chaque période. Le passif au titre des contrats doit refléter des attentes raisonnables à l'égard des résultats techniques futurs, en tenant compte d'une marge. Une révision régulière des hypothèses d'évaluation du passif au titre des contrats est nécessaire afin de tenir compte des nouveaux résultats techniques. Ainsi, les états consolidés de la situation financière traduisent la perspective actuelle à l'égard des obligations futures envers les titulaires de contrat.

Le conseil d'administration dispose de politiques officielles en ce qui a trait à la conception et au prix des produits ainsi qu'au recours à la réassurance. Ces politiques définissent les processus d'approbation, les limites de risque et les responsabilités de déclaration. La direction est responsable de veiller à la conformité de ces politiques et d'établir les normes de tarification et de traitement des réclamations. L'actuaire désigné est tenu d'évaluer le passif au titre des contrats et de préparer un rapport annuel sur la situation financière de la Compagnie. Le comité d'audit et le conseil d'administration révisent le travail de l'actuaire désigné.

Les risques d'assurance associés aux produits de la Compagnie sont décrits ci-dessous.

Risque de mortalité et de morbidité

Un grand nombre de produits offerts par la Compagnie garantissent des prestations en cas de décès (mortalité) ou des garanties qui dépendent de la survie des titulaires de contrat (espérance de vie). Le risque de mortalité représente le risque que les résultats techniques de mortalité ou de longévité s'écartent des prévisions pour une année donnée, ou que les résultats techniques diffèrent substantiellement des prévisions au cours de la vie d'un produit.

Les prestations liées à la morbidité sont les prestations versées pour les affections incapacitantes ainsi que les frais médicaux et les frais dentaires. Le risque de morbidité est le risque que ces prestations versées soient considérablement plus élevées que prévu dans une année donnée ou que les résultats techniques se détériorent au fil du temps.

Des études et des analyses sont continuellement en cours afin de nous assurer que les prix et les hypothèses actuarielles de la mortalité et de la morbidité représentent adéquatement les marchés sur lesquels la Compagnie est active. Ces risques sont activement gérés au moyen de la gestion des souscriptions, des pleins de conservation, de la réassurance et des réclamations.

Risque de déchéance (résiliation de contrats)

Le risque de déchéance est le risque d'un excès de volatilité à l'égard de la déchéance dans une année donnée ou que les résultats techniques en cours s'écartent considérablement des hypothèses actuelles. Le prix des produits est établi de manière à tenir compte des taux de déchéance futurs prévus des contrats. Le risque de déchéance élevée est important pour le recouvrement des frais au cours des premières années du contrat ainsi que pour les produits où les valeurs de rachat surpassent les réserves actuarielles. Le risque de faible déchéance nuit au résultat tiré des produits lorsque les réserves sont plus élevées que les frais de rachat. Des études annuelles de la Compagnie sur des résultats techniques particuliers et des études périodiques de recherche de l'industrie permettent de dégager des hypothèses en matière d'établissement des prix (taux) et des hypothèses actuarielles devant servir à déterminer les résultats techniques de déchéance.

Les renseignements supplémentaires au sujet de ces risques sont décrits aux notes 9 a) et b) des états financiers.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est attribuable aux problèmes liés à la prestation de services ou à la fourniture de produits. Il est attribuable aux déficiences ou aux défaillances des contrôles ou des processus internes, la plupart du temps en raison des défaillances techniques, des erreurs humaines, de la malhonnêteté et des catastrophes naturelles.

Pour gérer le risque opérationnel, des politiques et des lignes directrices ont été mises en place afin d'aider à détecter les risques opérationnels et de veiller à ce qu'ils soient diminués efficacement. La direction est responsable de la détection des risques et de leur gestion conformément aux politiques, processus et contrôles de la Compagnie. L'exposition aux risques opérationnels est surveillée par la direction et le comité principal de gestion des risques et du capital. La directrice ou le directeur de la gestion des risques effectue une revue annuelle de l'exposition aux risques opérationnels qui est discutée avec la direction et le conseil d'administration.

La direction et le Service des ressources humaines ont aussi établi des processus afin de s'assurer que des personnes compétentes occupent les postes clés. La Compagnie offre des programmes de formation continue à l'interne comme à l'externe afin de préparer tous les employés à assumer les responsabilités de leur poste.

Les risques opérationnels importants sont décrits ci-dessous.

Risque lié à la cybersécurité et à la protection de la vie privée

Le risque lié à la cybersécurité et à la protection de la vie privée représente le risque de pertes en raison de cyberattaques ou d'atteintes à la vie privée. Afin de réduire ce risque, un programme en matière de sécurité de l'information formel axé sur la protection des systèmes de la Compagnie ainsi que la détection et la réaction aux incidents est en place. Un programme continu de renouvellement et de mise à jour des systèmes existe pour s'assurer que les mises à jour de la sécurité sont effectuées régulièrement. Une formation régulière est donnée au personnel pour veiller à la conformité aux politiques de la confidentialité et de la sécurité de l'information ainsi que pour promouvoir la sensibilisation aux cyberattaques.

Risque lié à la conduite des distributeurs

Le risque lié à la conduite des distributeurs est associé aux pratiques de ventes inappropriées des partenaires de distribution de la Compagnie. Elles comprennent les pratiques de ventes trompeuses et les activités frauduleuses. Pour atténuer ces risques, la Compagnie a mis en place des activités de surveillance des conseillers élaborées.

Risque d'erreur lié aux processus

Des erreurs inattendues associées aux processus des affaires de la Compagnie pourraient avoir une incidence importante sur son bénéfice ou sa réputation. Ces risques comprennent ceux attribuables aux initiatives de changements importants en matière de gestion, comme les changements de processus opérationnels et la mise en œuvre de nouveaux systèmes. Un cadre de gestion de projet formel est utilisé pour atténuer ce risque. Les secteurs d'activité sont responsables de s'assurer que des mesures de contrôle efficaces sont en place.

Risque de continuité des activités d'exploitation

Le risque de continuité des activités d'exploitation est le risque d'une interruption ou d'un arrêt inattendu des activités d'exploitation en raison d'événements comme les catastrophes naturelles, les pandémies, les pannes de systèmes de télécommunication ou une panne majeure de l'un ou plusieurs de nos propres systèmes. La Compagnie possède un plan de continuité des activités d'exploitation formel et effectue un test régulier des plans de redressement.

Conformité aux règlements

Les affaires de l'Assurance vie Équitable comprennent un grand nombre d'activités devant être conformes à des règlements. Ces activités comprennent la conception de produits, les ventes et les pratiques de commercialisation, les pratiques de tarification, la déclaration financière, les pratiques d'emploi et la conduite des employés.

Le programme de gestion de la conformité de la Compagnie est conçu de manière à améliorer les fonctions de conformité et à en faire le suivi, ainsi qu'à fournir l'assurance à la direction, au comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et de mise en candidature que la Compagnie respecte toutes ses obligations prévues par la loi ou les règlements. Ce programme vise la sensibilisation aux risques juridiques et réglementaires qui ont une incidence sur l'exploitation de la Compagnie et son niveau de conformité à ces lois et ces règlements. Le programme est appuyé par des processus de communication de l'information confirmant le respect des règlements à l'échelle de l'organisation.

RISQUE STRATÉGIQUE

Le risque stratégique découle des changements inattendus des éléments clés de la stratégie d'affaires de la Compagnie en raison de changements associés à l'environnement externe. Il découle également de l'incapacité de mettre en œuvre des initiatives d'affaires stratégiques. La Compagnie a établi des processus de planification rigoureux lui permettant de définir ses stratégies et ses objectifs. Ces stratégies et objectifs font l'objet d'un suivi étroit afin d'assurer leur efficacité et leur mise en œuvre.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés suivants ont été dressés par la direction, qui assure l'intégrité, l'objectivité et la fiabilité des renseignements présentés. Les méthodes comptables utilisées sont en ligne avec les circonstances et donnent une image juste de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Compagnie dans les limites raisonnables de l'importance relative. La direction a la responsabilité de s'assurer que l'information communiquée dans le rapport annuel correspond à celle communiquée dans les états financiers consolidés, qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La direction établit et maintient des systèmes de contrôles internes qui servent à fournir une assurance raisonnable que les registres financiers sont complets et tenus convenablement, que l'actif est protégé et que la structure organisationnelle assure une répartition efficace des responsabilités. La conformité des systèmes de contrôles internes est évaluée régulièrement par le Service d'audit interne et le chef de la vérification de la conformité de la Compagnie. Le recrutement et la formation de membres de la direction compétents, ainsi que le respect du code de déontologie par tous les employés, contribuent à l'amélioration de l'environnement de contrôle.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et il a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés.

Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés par le comité d'audit. Ce comité est composé uniquement d'administrateurs externes indépendants et sans lien avec la Compagnie qui ne participent aucunement aux activités d'exploitation quotidiennes de la Compagnie. Le comité a pour fonction de se réunir avec la direction et les auditeurs internes et externes pour :

- passer en revue les états financiers et les notes et en recommander l'approbation au conseil d'administration;
- tenir des réunions à huis clos avec les auditeurs internes, les auditeurs externes, l'actuaire désigné et la direction;
- proposer la nomination d'auditeurs externes au conseil d'administration et approuver leurs honoraires;
- examiner l'indépendance de l'auditeur externe et tout résultat d'audit;
- étudier d'autres préoccupations à l'égard des finances et de la comptabilité au besoin.

L'actuaire désigné est choisi par le conseil d'administration conformément à l'article 165 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. L'actuaire désigné a la responsabilité d'effectuer une évaluation annuelle du passif au titre des contrats de la Compagnie conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada afin de soumettre ses conclusions aux titulaires de contrat et au Bureau du surintendant des institutions financières. Le rapport de l'actuaire désigné est joint à ces états financiers consolidés. Le cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre d'auditeur externe désigné conformément à l'article 337 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Il a la tâche de soumettre ses conclusions sur la présentation fidèle de l'information sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Compagnie dans les états financiers annuels aux titulaires de contrat, ainsi qu'au Bureau du surintendant des institutions financières. Son rapport est joint à ces états financiers consolidés.

Le Bureau du surintendant des institutions financières procède régulièrement à l'examen de la Compagnie. Les rapports exigés par la loi sont déposés auprès des organismes de réglementation des assurances des diverses régions afin de faciliter l'examen plus approfondi des résultats d'exploitation et la prise de renseignements par les organismes de réglementation.



Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général



Sheila Hart, FSA, FCIA
Vice-présidente principale et directrice financière

Waterloo, Ontario – le 14 février 2023

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

À l'intention des titulaires de contrat de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada

J'ai évalué le passif au titre des contrats et l'actif lié à la réassurance de L'Équitable, assurance vie du Canada pour ses états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2022 ainsi que leurs variations dans les comptes consolidés de résultat pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant du passif au titre des contrats net de l'actif lié à la réassurance constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux contrats. De plus, les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Phillip K. Watson, Fellow, Institut canadien des actuaires
Vice-président et actuaire désigné
Waterloo, Ontario - le 14 février 2023

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention des titulaires de contrat de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (la « Compagnie »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021;
- les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les états de la situation financière des fonds distincts au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021;
- les états de l'évolution de la situation financière des fonds distincts pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit ou, encore, si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie et de ses filiales pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Kitchener (Canada), le 15 février 2023

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2022	2021
PRODUITS		
Primes brutes	1 589 393 \$	1 401 263 \$
Primes cédées aux réassureurs	(177 590)	(167 273)
Primes nettes	1 411 803	1 233 990
Revenus de placement	151 334	136 629
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	(404 697)	61 895
Variation de la juste valeur des immeubles de placement	60 536	63 515
Coûts relatifs aux placements	(9 221)	(8 747)
Perte de la valeur d'un prêt	(3 400)	-
Revenus de placement nets (perte) (note 4)	(205 448)	253 292
Produits d'honoraires	62 445	61 490
	1 268 800	1 548 772
PRESTATIONS ET CHARGES		
Prestations de décès et d'invalidité	242 935	228 272
Prestations d'assurance maladie complémentaire	242 868	213 195
Montants remis à l'échéance ou à la résiliation	76 284	72 420
Versements de rentes	33 447	33 159
Intérêts sur les montants en dépôt	202	402
Participations versées aux titulaires de contrat avec participation	100 013	78 856
Demandes de réclamation cédées aux réassureurs	(123 000)	(115 880)
	572 749	510 424
Transferts nets provenant des fonds distincts	(1 083)	(179)
Variation brute du passif au titre des contrats	28 787	367 100
Variation du passif au titre des contrats cédés aux réassureurs	14 607	22 465
Variation de la valeur nette du passif au titre des contrats	43 394	389 565
Commissions	275 106	241 793
Dépenses générales	153 341	143 418
Impôt sur les primes et les revenus de placement	35 728	31 693
Recouvrement de l'impôt sur les primes de réassurance	(3 770)	(3 552)
Coûts des opérations de financement	353	367
	1 075 818	1 313 529
Bénéfice avant impôt sur le résultat	192 982	235 243
Charge d'impôt sur le résultat (note 11)	(36 769)	(48 476)
Bénéfice net	156 213 \$	186 767 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Bénéfice net	156 213 \$	186 767 \$
Autres éléments du résultat global		
Pertes latentes sur l'actif disponible à la vente	(113 163)	(28 280)
Reclassements des gains réalisés (pertes réalisées) liés à l'actif disponible à la vente dans le bénéfice net	5 427	(207)
Gains sur la réévaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	17 643	16 137
Charge d'impôt sur le résultat (note 11)	23 518	3 238
Total des autres éléments du résultat global	(66 575)	(9 112)
Total du résultat global	89 638 \$	177 655 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DES TITULAIRES DE CONTRAT

(en milliers de dollars)

	Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	Total
Au 31 décembre 2020	1 035 106 \$	16 994 \$	1 052 100 \$
Bénéfice net	186 767	-	186 767
Autres éléments du résultat global	-	(9 112)	(9 112)
Au 31 décembre 2021	1 221 873 \$	7 882 \$	1 229 755 \$
Bénéfice net	156 213	-	156 213
Autres éléments du résultat global	-	(66 575)	(66 575)
Au 31 décembre 2022	1 378 086 \$	(58 693) \$	1 319 393 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global à la clôture de l'exercice est composé des pertes latentes sur l'actif disponible à la vente ainsi que des réévaluations au titre des avantages sociaux futurs des employés, déduction faite de l'impôt sur le bénéfice applicable de 20 407 \$ (3 110 \$ en recouvrements d'impôts en 2021). La totalité du cumul des autres éléments du résultat global est attribuable aux capitaux propres des titulaires de contrat avec participation.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2022	2021
ACTIF		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	69 354 \$	86 823 \$
Obligations et débetures	1 938 810	1 889 893
Titres de capitaux propres	1 192 025	1 215 064
Prêts hypothécaires	337 152	313 892
Placements privés	441 230	391 322
Dérivés	27 080	38 429
Prêts aux titulaires de contrat	155 852	125 155
Immeubles de placement	432 300	368 713
Total des actifs investis (note 4)	4 593 803	4 429 291
Revenus de placement à recevoir	22 660	17 327
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance (note 9)	343 838	358 446
Autres actifs (note 6)	96 777	77 142
Immobilisations corporelles (note 7)	17 879	22 330
Total de l'actif du fonds général	5 074 957	4 904 536
Actif des fonds distincts	1 861 583	1 932 133
Total de l'actif	6 936 540 \$	6 836 669 \$
PASSIF		
Passif au titre des contrats d'assurance (note 9)	3 319 321 \$	3 287 613 \$
Autres éléments de passif au titre des contrats (note 9)	286 595	249 930
Dérivés	18 170	7 390
Autres éléments de passif	62 569	72 405
Impôts à payer	23 401	21 770
Impôt sur le résultat différé (note 11)	32 811	22 508
Emprunts hypothécaires (note 10)	12 697	13 165
Total du passif du fonds général	3 755 564	3 674 781
Passif des fonds distincts	1 861 583	1 932 133
Total du passif	5 617 147	5 606 914
CAPITAUX PROPRES DES TITULAIRES DE CONTRAT		
Capitaux propres des titulaires de contrat avec participation	1 378 086	1 221 873
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)	(58 693)	7 882
	1 319 393	1 229 755
Total du passif et des capitaux propres des titulaires de contrat	6 936 540 \$	6 836 669 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.



Douglas S. Alexander, CPA, CA
Président du conseil d'administration



Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars)

	2022	2021
RENTRÉES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Primes reçues	1 425 640 \$	1 241 163 \$
Produits d'intérêts reçus	93 905	78 372
Produits de dividendes reçus	30 720	27 354
Produits tirés des immeubles de placement reçus	11 048	7 192
Produits d'honoraires reçus	62 445	61 490
	1 623 758	1 415 571
SORTIES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Prestations et versements de rentes	(472 332)	(436 796)
Participations versées aux titulaires de contrat	(79 357)	(62 461)
Charges d'exploitation	(429 426)	(380 236)
Impôt sur le résultat, impôt sur les primes et autres impôts	(69 283)	(108 196)
Coûts des opérations de financement	(353)	(367)
	(1 050 751)	(988 056)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	573 007	427 515
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat de placements	(1 129 349)	(988 816)
Produit de la vente de placements	571 773	595 898
Autres	(32 373)	(23 528)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(589 949)	(416 446)
SORTIES DE FONDS LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiements de location	(59)	(121)
Emprunts hypothécaires	(468)	(455)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(527)	(576)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	(17 469)	10 493
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme à l'ouverture de l'exercice	86 823	76 330
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme à la clôture de l'exercice	69 354 \$	86 823 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES FONDS DISTINCTS

Aux 31 décembre	(en milliers de dollars)	
	2022	2021
ACTIF		
Parts de fonds communs de placement et de fonds en gestion commune	1 687 297 \$	1 776 603 \$
Trésorerie et placements à court terme	55 968	22 057
Obligations et débetures	112 449	130 418
Placements privés	3 436	3 671
Fonds immobilier	21 063	10 079
Autres éléments d'actif	622	1 055
Total de l'actif net des fonds distincts	1 880 835 \$	1 943 883 \$

COMPOSITION DE L'ACTIF NET DES FONDS DISTINCTS

Part des titulaires de contrat [note 15 a)]	1 861 583 \$	1 932 133 \$
Part de la Compagnie	19 252	11 750
Total de l'actif net des fonds distincts	1 880 835 \$	1 943 883 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES FONDS DISTINCTS

Exercices clos les 31 décembre	(en milliers de dollars)	
	2022	2021
Actif net à l'ouverture de l'exercice	1 943 883 \$	1 652 795 \$
Ajouts à (déductions de) l'actif :		
Montants reçus des titulaires de contrat	450 432	434 154
Transferts nets au fonds général	(1 083)	(179)
Montants retirés par les titulaires de contrat	(241 514)	(272 657)
Apports nets des titulaires de contrat	207 835	161 318
Intérêts et dividendes	39 464	24 757
Gains réalisés nets	27 224	84 657
Gains latents (pertes latentes) sur les placements	(288 715)	69 234
Revenus de placement nets (perte)	(222 027)	178 648
Frais de gestion et autres coûts d'exploitation	(48 856)	(48 878)
Actif net à la clôture de l'exercice	1 880 835 \$	1 943 883 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada est une compagnie mutuelle située au Canada et incorporée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada. Avec ses filiales (collectivement, la Compagnie), elle opère dans l'industrie des assurances. Cette exploitation comprend le développement, la commercialisation et le service liés aux produits d'assurance vie, d'assurance maladie complémentaire et de rente destinés à une clientèle de particuliers et de groupes. Elle comprend également des services de gestion de placements s'adressant à une clientèle de particuliers, notamment les fonds distincts. Le siège social est situé à One Westmount Road North à Waterloo, en Ontario, au Canada.

La publication de ces états financiers audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Compagnie le 14 février 2023.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, représentant la monnaie fonctionnelle de la Compagnie. Tous les renseignements financiers présentés en dollars canadiens ont été arrondis au millier le plus près.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode de la juste valeur, sauf pour les éléments significatifs suivants dans les états consolidés de la situation financière :

- prêts hypothécaires,
- titres de placements privés,
- prêts aux titulaires de contrat,
- immobilisations corporelles,
- part des réassureurs dans le passif au titre des contrats,
- passif au titre des contrats d'assurance et autres éléments de passif au titre des contrats,
- impôt exigible et différé, et
- emprunts hypothécaires.

a) Principales estimations, hypothèses et évaluations

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont révisées régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les domaines dans lesquels les estimations comptables et les hypothèses sont significatives comprennent l'évaluation du passif au titre des contrats d'assurance et de placement, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des instruments financiers, l'évaluation des immeubles de placement, les provisions et les passifs des régimes de retraite et d'avantages sociaux postérieurs à l'emploi ainsi que la charge d'impôt sur le résultat.

La direction a eu recours à son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement, des instruments financiers et des composantes des immobilisations corporelles inscrits dans les états financiers.

b) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Compagnie et de ses filiales détenues en propriété exclusive pour la période visée par le rapport close le 31 décembre pour chaque période présentée. Les filiales sont des entités contrôlées par la Compagnie.

c) Actif investi

L'actif investi est comptabilisé de la façon suivante :

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme

Les équivalents de trésorerie sont composés de placements ayant une échéance de moins de trois mois. Les placements à court terme sont composés de placements ayant une échéance de plus de trois mois, mais de moins d'un an.

Obligations et débetures

Les obligations sont désignées soit à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), soit disponibles à la vente (DAV). Les achats et les ventes d'obligations sont comptabilisés ou décomptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de leur règlement.

Les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la JVRN sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces obligations sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Les obligations disponibles à la vente sont inscrites à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur de ces obligations sont comptabilisées dans les gains et les pertes latents dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes réalisés à la vente d'obligations DAV qui sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et constatés à titre de gains et de pertes réalisés dans les comptes consolidés de résultat. Les produits d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces obligations sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'obligation à la date de l'achat.

Les obligations DAV font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par trimestre. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'une obligation DAV et que la baisse de valeur est considérée comme durable, la perte cumulée dans les autres éléments du résultat global est reclassée dans les revenus de placement. La dépréciation n'est contrepassée que lorsque les conditions ayant causé la dépréciation n'existent plus. La reprise des frais de dépréciation n'est constatée que lorsque l'augmentation de la juste valeur peut être attribuée à des événements subséquents à l'enregistrement de la perte de valeur. Si, au cours d'une période subséquente, la juste valeur d'un titre déprécié augmente et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement se produisant après que la perte de valeur ait été comptabilisée au compte de résultat, alors cette perte de valeur est reprise, et le montant de cette reprise est comptabilisé au compte de résultat.

Après la comptabilisation d'une dépréciation, l'actif continue d'être comptabilisé à sa juste valeur, les variations de la juste valeur étant inscrites dans les autres éléments du résultat global, et il fait l'objet de tests de dépréciation additionnels chaque trimestre. Sont à considérer comme des indications objectives de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Titres de capitaux propres

Les titres de capitaux propres sont constatés soit comme étant à la JVRN, soit DAV. Les opérations visant les placements à titre de capitaux propres sont comptabilisées ou décomptabilisées dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

En vertu de certains produits d'assurance vie universelle, les titulaires de contrat ont la possibilité d'investir des sommes dans un ou plusieurs comptes de dépôt de performance indexée qui sont créditées ou débitées d'un montant d'intérêt au moins égal au rendement du fonds ou de l'indice approprié. Afin de couvrir ce passif, la Compagnie crée habituellement une simulation de ces rendements de placement à partir d'instruments financiers dérivés ou en investissant dans des titres de capitaux propres similaires. Ces actions, fonds communs de placement et instruments financiers dérivés sont présentés à leur valeur marchande afin d'apparier la valeur marchande du passif.

Les titres de capitaux propres à la JVRN sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur par le biais du résultat net dans les comptes consolidés de résultat. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de tels titres de capitaux propres sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice net.

Les titres de capitaux propres DAV sont comptabilisés à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente sont inscrites dans les gains et les pertes latents dans les autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes réalisés à la vente de titres de capitaux propres DAV qui sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés et constatés à titre de gains et de pertes réalisés dans les comptes consolidés de résultat. Les dividendes reçus sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces titres de capitaux propres sont comptabilisés dans leur valeur comptable à la date de l'achat.

Les titres de capitaux propres DAV font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par trimestre. Les titres de capitaux propres faisant l'objet d'une baisse de valeur durable sont comptabilisés de la façon décrite précédemment pour les obligations. Dans le cas des titres de capitaux propres, il faut considérer comme des indications objectives de dépréciation une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre de capitaux propres en deçà de son coût ou les changements ayant des effets négatifs sur l'émetteur qui sont survenus dans l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités et qui indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée. Le test de dépréciation pour les actions privilégiées à taux fixe révisable utilise le modèle de la dette.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont classés dans les prêts et créances et sont inscrits au coût après amortissement. Les gains et pertes réalisés à la vente des prêts hypothécaires et les produits d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans les revenus de placement dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces prêts hypothécaires sont comptabilisés au moment où ils sont engagés. Les provisions pour pertes éventuelles sur les prêts hypothécaires en souffrance ou en cours de réalisation sont immédiatement constatées à titre de charge au titre de perte de la valeur d'un prêt.

Lorsqu'un prêt douteux est restructuré, sa valeur comptable est ramenée, à la date de la restructuration, à un montant qui n'est pas supérieur à la valeur de réalisation estimative selon les nouvelles modalités de prêt. Toute radiation est immédiatement constatée à titre de charge au titre de la perte de valeur d'un prêt. Lorsque le recouvrement des flux de trésorerie futurs prévus au calendrier conformément aux nouvelles modalités de prêt est raisonnablement assuré, les produits d'intérêts sont constatés au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt au moment où il a été établi que le prêt avait subi une perte de valeur.

Placements privés

Les placements privés sont classés dans les prêts et créances et comptabilisés au coût après amortissement. Les gains et pertes réalisés à la vente de placements privés et les produits d'intérêts gagnés sont comptabilisés dans les revenus de placement dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts de transaction liés à l'achat de ces placements privés sont comptabilisés dans la valeur comptable du titre de placement privé à la date de l'achat. Les provisions pour pertes éventuelles sur les placements privés en souffrance ou en cours de réalisation sont immédiatement constatées à titre de charge au titre de perte de la valeur d'un prêt.

Dérivés

Les placements dérivés sont constatés aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur de l'actif détenu à des fins de transaction dans les comptes consolidés de résultat. Le produit gagné sur ces dérivés, comme les produits d'intérêts, est comptabilisé dans les revenus de placement. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits dans l'actif dérivé, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits dans le passif dérivé.

Prêts aux titulaires de contrat

Les prêts aux titulaires de contrat sont comptabilisés à titre de prêts et créances, présentés au solde impayé et entièrement garantis par la valeur de rachat des contrats sur lesquels ils ont été consentis.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour gagner des produits locatifs et qui ne sont pas occupés par le propriétaire. Les immeubles de placements sont d'abord constatés au coût d'acquisition incluant les coûts de transaction. Ces immeubles sont ensuite évalués à la juste valeur sur les états consolidés de la situation financière et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des immeubles de placement dans les comptes consolidés de résultat. La juste valeur est soutenue par des preuves de marché selon l'évaluation d'évaluateurs qualifiés. Tout l'actif est évalué par un évaluateur indépendant au moins une fois tous les trois ans et est révisé chaque trimestre qu'en cas de changements importants. Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont inscrits dans les revenus de placement selon le mode linéaire au cours de la durée de location.

Prêts de titres

La Compagnie consent des prêts de titres pour générer un revenu supplémentaire. Le dépositaire de titres de la Compagnie est utilisé en tant qu'agent prêteur. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et continuent d'être présentés dans l'actif investi, puisque la Compagnie conserve les risques et les rendements importants ainsi que les avantages économiques liés aux titres prêtés.

d) Provisions pour l'actif en défaut

Les provisions pour l'actif en défaut comprennent le capital, l'intérêt et les frais de recouvrement pour tout l'actif investi. La valeur de ces provisions correspond à l'estimation la plus exacte possible, par la direction, en fonction des tendances antérieures et des résultats techniques, des prévisions des conditions du marché, de sondages auprès de certains secteurs d'activité et de l'évaluation des immeubles financés par les prêts hypothécaires accordés par la Compagnie. Des provisions sont constituées si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant à la possibilité de récupérer le montant du capital. De plus, la Compagnie cesse de comptabiliser l'intérêt et contrepassé tous les intérêts courus lorsqu'il existe un doute raisonnable quant au recouvrement des intérêts, ainsi que lorsque le prêt est en souffrance depuis 90 jours ou plus.

Ces provisions comprennent : i) des provisions à l'égard de l'actif précis pour l'exercice visé qui sont déduites de l'actif qui y est associé; et ii) une provision correspondant à la valeur actualisée des pertes estimatives futures prévues à l'égard de l'actif en défaut à titre de composant du passif actuariel lié aux contrats, y compris une provision pour écarts défavorables.

Lorsqu'un prêt est classé comme douteux, la valeur comptable du placement est réduite afin qu'elle corresponde au montant réalisable estimatif et une charge est immédiatement inscrite en résultat. Les paiements subséquents sont comptabilisés dans les produits d'intérêts après que toute radiation antérieure aura été recouvrée et si la direction juge qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision spécifique; sinon, ils sont comptabilisés en tant que réduction du capital.

La perte de valeur d'un prêt est constatée soit par la radiation totale ou partielle du placement inscrit. L'évaluation de la perte de valeur d'un prêt se fait sur une base individuelle.

e) Immobilisations corporelles

Les immeubles occupés par le propriétaire et tout autre bien classé dans la catégorie des immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût historique, moins le cumul des amortissements. L'amortissement des immobilisations corporelles, exclusion faite des terrains, lesquels ne sont pas amortis, est calculé selon le mode linéaire. Ces immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie estimative comme il est indiqué ci-après.

Immeubles occupés par le propriétaire	de 15 à 40 ans
Mobilier et agencements	de 5 à 10 ans
Équipement	de 3 à 5 ans

f) Classement des contrats

À des fins comptables, les produits de la Compagnie sont classés au moment de la création du contrat en tant que contrat d'assurance, contrat de service ou contrat de placement, tout dépendant du risque d'assurance significatif. Un risque d'assurance significatif est présent lorsque la Compagnie accepte de dédommager les titulaires de contrat ou les personnes bénéficiaires pour des événements futurs incertains spécifiés ayant une incidence défavorable sur le titulaire de contrat lorsque le montant et le moment sont inconnus. Lorsqu'un risque d'assurance significatif existe, le contrat est comptabilisé comme étant un contrat d'assurance. En l'absence de risque d'assurance significatif, le contrat est classé comme étant un contrat de placement ou un contrat de service.

g) Passif au titre des contrats d'assurance

Le passif au titre des contrats d'assurance est établi conformément aux pratiques actuarielles établies par le Conseil des normes actuarielles (CNA) à l'aide de la méthode canadienne axée sur le bilan. Le passif au titre des contrats, après déduction de l'actif de réassurance, représente une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et aux revenus de placement futurs, sera suffisant pour couvrir les réclamations à régler, les prestations futures, les participations prévues, les charges et les impôts à venir qui découlent des contrats en vigueur.

Les hypothèses les plus probables servant à l'établissement de provisions couvrent la durée totale des contrats et portent sur diverses variables : mortalité et morbidité, rendements des placements, taux de résiliation des contrats, charges d'exploitation, impôts et taxes. Afin de tenir compte de l'incertitude inhérente à l'établissement de provisions à l'aide des hypothèses les plus probables, l'actuaire désigné est tenu d'assortir chaque hypothèse d'une marge tenant compte du risque de détérioration des résultats techniques et ainsi s'assurer que le passif au titre des contrats sera suffisant pour remplir ses obligations au titre des prestations futures. La prise en compte de cette marge se traduit, à l'établissement des contrats, par une augmentation des provisions techniques et une diminution du bénéfice.

Les marges permises sont prescrites par le CNA. Au fur et à mesure que la probabilité d'écart par rapport aux estimations diminue, les obligations sont incluses dans les résultats dans la mesure où elles ne sont pas nécessaires pour couvrir les mauvais résultats techniques. Si les estimations des conditions futures sont modifiées au cours de la durée d'un contrat, la valeur actualisée de ces changements est immédiatement portée aux résultats. L'actuaire désigné est chargé de veiller à ce que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul du passif au titre des contrats soient justes, compte tenu des circonstances, et que les provisions techniques correspondent aux obligations futures de la Compagnie envers les titulaires de ses contrats d'assurance à chaque date d'évaluation. Les hypothèses sont régulièrement évaluées et mises à jour, au besoin.

L'actif de réassurance représente le profit découlant des traités de réassurance en vigueur à la date des états consolidés de la situation financière. L'actif de réassurance est évalué de la même manière que les montants associés aux contrats d'assurance et conformément aux conditions de chaque contrat de réassurance.

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance et les contrats comportant des risques limités de morbidité ou de mortalité sont généralement constatés dans les produits lorsqu'elles sont exigibles.

h) Passif au titre des contrats de placement

Le passif au titre des contrats de placement représente le passif financier qui transfère le risque financier du titulaire de contrat à la Compagnie. Ces montants sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur du passif au titre des contrats de placement sont comptabilisées en tant que variations au titre des contrats. Les dépôts recueillis et les paiements versés aux titulaires de contrat sont comptabilisés comme une augmentation et une réduction dans le passif au titre des contrats de placement. Le passif au titre des contrats de placement est inclus dans d'autres éléments de passif au titre des contrats.

i) Impôt sur le résultat

La Compagnie comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan. La charge d'impôt exigible représente les impôts à payer relativement aux activités de l'exercice. La charge d'impôt différé représente l'incidence fiscale des variations des écarts temporaires cumulatifs entre la valeur comptable inscrite au bilan et la valeur fiscale de l'actif et du passif de la Compagnie aux états consolidés de la situation financière et de leurs valeurs aux fins de l'impôt.

Les taux d'imposition utilisés pour mesurer l'actif et le passif d'impôt sont les taux en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates des états consolidés de la situation financière.

j) Avantages sociaux futurs des employés

L'Assurance vie Équitable offre à ses employés admissibles, à leur retraite, un régime de retraite à prestations déterminées. La valeur des prestations est définie en fonction de l'historique des salaires ainsi que de la durée de service. L'actif des régimes de retraite, constaté à la valeur marchande, est placé dans un fonds distinct de la Compagnie destiné à tous les membres. L'excédent de l'actif des régimes de retraite sur les obligations au titre des prestations de retraite est inclus aux autres éléments d'actif. L'excédent des obligations au titre des prestations de retraite sur l'actif des régimes de retraite est inclus aux autres éléments de passif. L'actif des régimes et les obligations au titre des prestations constituées sont comptabilisés en date du 31 décembre.

La Compagnie a également établi un régime de retraite à cotisations déterminées pour les employés admissibles. Les cotisations de l'employeur correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé et s'élèvent au même montant que les cotisations de l'employé.

En plus des régimes de retraite de la Compagnie, un régime d'assurance maladie complémentaire et d'assurance dentaire est offert aux employés retraités admissibles. Le passif de ces avantages est inclus dans les autres éléments de passif et est couvert par l'actif du fonds général de la Compagnie.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement par un actuaire indépendant pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées en ce qui a trait aux prestations futures des employés. Cette méthode exige que la Compagnie se serve d'estimations à l'égard de facteurs comme le rendement prévu de l'actif du régime, les augmentations de salaire futures, le taux de roulement des employés, l'âge des employés au moment de la retraite et le coût prévu des soins de santé.

La charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux de la Compagnie comprend :

le coût des services : le coût des prestations constituées pendant l'exercice considéré et les modifications des prestations, notamment le coût des services passés, les effets de compression ainsi que les gains et les pertes des règlements non courants.

le coût du financement : l'intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées, moins l'intérêt sur l'actif du régime est comptabilisé comme composante du financement et est évalué en utilisant le même taux d'actualisation.

Les réévaluations comprennent les gains et les pertes découlant du rajustement des résultats techniques et des variations des hypothèses actuarielles, la différence entre le rendement réel de l'actif et le rendement au titre des produits d'intérêts nets et l'incidence des variations sur les plafonds de l'actif. Les réévaluations sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le calcul des avantages sociaux futurs des employés exige que des hypothèses soient posées par la direction. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Présentation de la juste valeur

La juste valeur des placements est déterminée comme il est indiqué à la note 4. La juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée comme il est indiqué à la note 10. La juste valeur des autres instruments financiers, incluant les revenus de placement à recevoir, des autres comptes débiteurs inclus dans les autres éléments d'actif ainsi que des autres éléments de passif est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de la nature de ces instruments. Tant que l'actif investi est apparié convenablement au passif lié aux contrats, les fluctuations de la juste valeur de l'actif en raison des variations du taux d'intérêt auront un effet similaire sur le passif au titre des contrats et n'auront aucune incidence notable sur les résultats futurs de l'entreprise.

l) Fonds distincts

Certains titulaires de contrat ont la possibilité d'investir dans des fonds distincts gérés par la Compagnie. Presque tous les risques et avantages inhérents à la propriété des fonds distincts reviennent à la titulaire ou au titulaire de contrat. Par conséquent, l'actif détenu dans les fonds distincts n'est pas consolidé dans l'actif de l'Assurance vie Équitable, mais est présenté sous un seul poste dans les états consolidés de la situation financière. La valeur comptable de l'actif des fonds distincts correspond à sa valeur marchande à la clôture de l'exercice. L'obligation de payer la valeur de l'actif net détenu en vertu de ces contrats est considérée comme un passif financier et est évaluée en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts. Les fluctuations de la valeur marchande de l'actif net des fonds distincts sous-jacents au même titre que tout revenu de placement gagné et tous les frais engagés sont directement attribués à la titulaire ou au titulaire de contrat. La Compagnie ne présente pas ces montants en tant que produits dans les comptes consolidés de résultat; toutefois, des états financiers séparés et audités sont offerts pour chaque fonds distinct.

La Compagnie fournit des garanties minimales pour les prestations de décès et les valeurs à l'échéance. Le passif associé à ces garanties minimales est comptabilisé dans le passif au titre des contrats d'assurance dans le fonds général.

La Compagnie gagne des honoraires tirés des fonds distincts qui sont compris dans les produits d'honoraires dans les comptes consolidés de résultat.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

La norme « IFRS 17, Contrats d'assurance »

En mai 2017, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la norme « IFRS 17, Contrats d'assurance », afin d'établir une norme internationale donnant des directives sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation des contrats d'assurance ainsi que les informations à fournir à leur sujet. Les modifications apportées à la norme IFRS 17 ont été publiées en juin 2020. La norme IFRS 17 remplacera le traitement comptable existant de la Compagnie comme le prévoit la norme « IFRS 4, Contrats d'assurance ». La norme IFRS 17 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023, dont une date de transition du 1^{er} janvier 2022 et sera appliquée rétrospectivement à moins d'être impraticable, auquel cas la Compagnie peut choisir d'utiliser la méthode modifiée rétrospective ou à la juste valeur. La norme IFRS 17 modifie les principes fondamentaux utilisés par la Compagnie pour comptabiliser et évaluer les contrats d'assurance. La norme IFRS 17 modifie également la présentation et les notes afférentes aux états financiers de la Compagnie.

L'analyse ci-dessous des répercussions qualitatives et quantitatives attendues découlant de la transition vers la norme IFRS 17 n'est pas complète. À la date de ces états financiers, la communication de l'information financière n'a pas été complétée pour 2022 en fonction de la norme IFRS 17. Les principales méthodes comptables relatives à la norme IFRS 17 de la Compagnie sont abordées ci-dessous.

La Compagnie s'attend à une diminution des capitaux propres des titulaires de contrat d'environ 10 à 15 % lors de la transition vers la norme IFRS 17 le 1^{er} janvier 2022. Ce changement est attribuable principalement à l'établissement du passif au titre de la marge sur services contractuels (MSC), qui reporte la comptabilisation du bénéfice.

La Compagnie évalue toujours les répercussions de la norme IFRS 17 sur le bénéfice net de 2022.

Les répercussions principales sur le bénéfice net en vertu de la norme IFRS 17 comprennent :

- En vertu des pratiques comptables actuelles, le bénéfice attribuable aux nouvelles affaires est comptabilisé lorsque les contrats d'assurance sont établis. En vertu de la norme IFRS 17, ce bénéfice est reporté et inclus dans une MSC et comptabilisé dans le bénéfice futur au fur et à mesure que les services d'assurance sont offerts pendant la durée du contrat.
- Les répercussions sur les pertes ou les « contrats déficitaires » sont communiquées séparément en vertu de la norme IFRS 17, mais continueront de comprendre les pertes à la comptabilisation initiale.
- La détermination des marges de risque comprises dans le passif au titre des contrats est différente en vertu de la norme IFRS 17, et plus particulièrement ne comprendra pas une marge sur les placements, entraînant une libération plus faible des marges de risque portées au résultat.
- On s'attend à une augmentation de la volatilité en raison des changements des taux d'actualisation du passif au titre des contrats d'assurance.

Même si la Compagnie continue de mettre au point l'application de cette norme, son évaluation des répercussions de cette norme est la suivante :

Champ d'application

La Compagnie ne s'attend pas à des changements importants en ce qui a trait au champ d'application des contrats d'assurance entre la norme IFRS 4 et la norme IFRS 17.

Niveau de regroupement

La norme IFRS 17 nécessite l'identification des portefeuilles de contrats d'assurance qui sont assujettis à des risques similaires et gérés ensemble. La Compagnie détermine les portefeuilles en fonction de l'offre de produits. La norme IFRS 17 nécessite également que les portefeuilles soient répartis en groupes de contrats établis à intervalles d'au plus un an comportant le même niveau de rentabilité à l'établissement. Pour les groupes de contrats qui génèrent un gain à l'établissement, le gain est reporté par l'entremise de la MSC alors que les pertes des autres groupes sont comptabilisées immédiatement. Les exigences du niveau de regroupement ne permettent pas de contrebalancer les gains et les pertes entre les groupes de contrats d'assurance.

Modèles d'évaluation

Le passif au titre des contrats d'assurance pour chaque groupe de contrats d'assurance représente la somme du passif au titre des sinistres subis et du passif au titre de la couverture restante. La Compagnie appliquera trois modèles d'évaluation présentés par la norme IFRS 17; la méthode générale d'évaluation (MGE) pour les contrats sans caractéristiques de participation directe, la méthode des honoraires variables (MHV) pour les contrats comportant des caractéristiques de participation directe et la méthode de la répartition des primes (MRP) pour certains contrats à court terme. Chaque méthode d'évaluation prévoit une approche pour évaluer le passif au titre de la couverture restante. Le passif au titre des sinistres subis est généralement évalué de façon systématique parmi les méthodes.

- (a) La MGE et la MHV : Ces méthodes regroupent les contrats d'assurance en fonction de l'estimation de la Compagnie de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, d'un ajustement au titre du risque non financier et de la MSC. La MSC représente le profit non acquis et est comptabilisée dans le résultat au cours de la période de couverture.
- (b) La MRP : La MRP est semblable au traitement comptable actuel de la Compagnie pour les contrats à court terme en vertu de la norme IFRS 4. Les contrats d'assurance d'une période de couverture de 12 mois ou moins sont automatiquement admissibles à la MRP. Pour ce qui est des autres contrats d'assurance, la Compagnie a établi une méthodologie pour évaluer si l'évaluation du passif au titre de la couverture restante diffère considérablement de l'évaluation en vertu de la MGE afin de déterminer s'ils sont admissibles à la MRP. Lors de la transition, le passif au titre des contrats d'assurance et l'actif lié à la réassurance évalués en vertu de la MRP seront comptabilisés sur une base entièrement rétrospective.

Lors de la comptabilisation du passif en vertu de la norme IFRS 17 :

- (i) L'estimation des flux de trésorerie futurs est actualisée pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers liés à ces flux de trésorerie, sauf si la Compagnie s'attend à ce que les demandes de réclamation soient payées en un an ou moins à partir de la date à laquelle elles ont été réalisées. La méthode pour déterminer le taux d'actualisation n'est pas prescrite. La Compagnie détermine les taux d'actualisation en fonction d'un taux sans risque plus une prime d'illiquidité tenant compte des caractéristiques de flux de trésorerie du contrat d'assurance respectif. Cela représente une différence considérable de pratique par rapport à la méthode canadienne axée sur le bilan en vertu de la norme IFRS 4.
- (ii) Un ajustement au titre du risque non financier remplace la disposition pour écarts défavorables en vertu de la norme IFRS 4. La disposition de la norme IFRS 4 comprend une composante pour les risques financiers et non financiers, alors que l'ajustement au titre du risque de la norme IFRS 17 représente la compensation requise par la Compagnie pour la prise en charge de l'incertitude qui découle seulement du risque non financier (p. ex. mortalité, déchéance et dépenses). Semblable à la disposition en vertu de la norme IFRS 4, l'ajustement au titre du risque en vertu de la norme IFRS 17 comprend l'avantage de la diversification. La Compagnie s'attend à utiliser l'approche d'intervalle de confiance pour déterminer son ajustement au titre du risque non financier.

Contrats déficitaires

La norme IFRS 17 exige l'identification des groupes de contrats déficitaires, la comptabilisation immédiate des pertes qui en découlent et leur communication.

Contrats de réassurance détenus

La Compagnie appliquera soit la MGE ou la MRP pour évaluer les contrats de réassurance selon les caractéristiques du contrat. L'actif ou le passif au titre du contrat de réassurance comprendra tout risque d'inexécution de la part des réassureurs. Dans le cas des contrats de réassurance détenus lorsqu'on applique la MGE, la MSC tient compte de soit un coût net ou d'un gain net au titre de souscription de réassurance.

Présentation et communication

La norme IFRS 17 apporte des changements à la façon dont la Compagnie présentera et communiquera les résultats financiers. La valeur comptable des contrats d'assurance qui représentent un actif et ceux qui représentent un passif, et les contrats de réassurance qui représentent un actif et ceux qui représentent un passif, sont présentés séparément dans les états consolidés de la situation financière. Tous les droits et obligations découlant d'un portefeuille de contrats d'assurance seront présentés sur une base nette sur la même ligne des états financiers, ne séparant plus les comptes débiteurs et créditeurs liés aux contrats d'assurance selon la présentation actuelle en vertu de la norme IFRS 4.

Les comptes consolidés de résultat ne comprendront plus les primes souscrites. Ils comprendront plutôt un résultat des activités d'assurance qui comprend les produits tirés des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance. Les produits et les charges financiers d'assurance seront présentés dans le résultat de placement net.

Il y aura de nouvelles informations exhaustives y compris les tableaux de conciliation des contrats d'assurance, l'information sur le modèle d'émergence de la MSC attendu ainsi que des informations entourant les jugements importants.

Transition

La Compagnie a déterminé qu'une application rétrospective complète de la norme IFRS 17 est impraticable pour les contrats évalués en vertu de la MGE et de la MHV. Les facteurs principaux qui influencent cette impraticabilité sont liés aux données et à l'utilisation des connaissances a posteriori de la norme « IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». La méthode fondée sur la juste valeur sera appliquée lors de la transition vers la norme IFRS 17 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les contrats qui ne sont pas évalués en vertu de la MRP.

La norme « IFRS 9, Instruments financiers »

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la norme complète « IFRS 9, Instruments financiers » modifiée pour remplacer la norme « IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 entraine obligatoirement en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement avec quelques exceptions. La Compagnie y était admissible et a choisi de se prévaloir de l'exemption facultative transitoire en vertu de la norme IFRS 4 qui permet le report de l'adoption de la norme IFRS 9 pour les assureurs admissibles. Le retraitement des périodes précédentes n'est pas requis et est permis uniquement si les renseignements sont disponibles sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Le 1^{er} janvier 2023, la Compagnie adoptera la norme IFRS 9. La norme IFRS 9 comprend les exigences sur : 1) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) la dépréciation des actifs financiers; et 3) la comptabilité de couverture générale.

À l'adoption de la norme IFRS 9, conformément à ses dispositions transitoires, la Compagnie ne retraitera pas les périodes antérieures, mais réévaluera et reclassera certains actifs financiers détenus au 1^{er} janvier 2023, rétrospectivement, en fonction des nouvelles exigences de classement et des caractéristiques de chaque instrument financier à la date de transition.

Actifs financiers – classement

Le classement des actifs financiers en vertu de la norme IFRS 9 repose habituellement sur le modèle économique dans lequel un actif financier est géré et ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels. La norme IFRS 9 comprend trois catégories principales d'évaluation des actifs financiers – selon le coût après amortissement, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) et à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Elle élimine les catégories d'actifs financiers précédentes de l'IAS 39 soit les placements détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances et les actifs financiers disponibles à la vente.

Un actif financier est évalué au coût après amortissement s'il répond aux deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la JVRN :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels.
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la JVAERG s'il répond aux deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant évalué à la JVRN :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers; et
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tout actif financier qui n'est pas classé comme étant évalué au coût après amortissement ou à la JVAERG comme indiqué ci-dessus est évalué à la JVRN. De plus, à la comptabilisation initiale, la Compagnie peut irrévocablement désigner un actif financier qui répond autrement aux exigences pour être évalué au coût après amortissement ou à la JVAERG au lieu d'être évalué selon la méthode de la juste valeur si cela élimine ou réduit considérablement un décalage comptable qui, autrement, découlerait de l'évaluation.

En vertu de la norme IFRS 9, les dérivés intégrés dans les contrats où l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 ne sont pas séparés. L'ensemble de l'instrument financier hybride est plutôt évalué aux fins entrant de classement.

Évaluation des répercussions

La norme IFRS 9 aura des répercussions sur le classement et l'évaluation des actifs financiers détenus au 1^{er} janvier 2023. Tout l'actif investi sera évalué à la JVRN puisque ce choix réduit considérablement le décalage comptable découlant de toute incohérence quant à l'évaluation entre le total de l'actif et du passif de la Compagnie. Cela représente un reclassement de l'actif actuellement comptabilisé au coût après amortissement ou désigné comme étant disponible à la vente, lorsque les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les gains et les pertes latents dans les autres éléments du résultat global. En optant pour cette méthode, le test et la divulgation des actifs financiers répondant aux critères des remboursements de principal et des versements d'intérêts ne s'appliqueront plus.

Le traitement comptable des actifs financiers actuellement désignés à la JVRN ne sera pas touché par cette transition.

La Compagnie s'attend à une diminution des capitaux propres des titulaires de contrat lors de la transition vers la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2023 d'environ 3 à 5 %. Cela se fonde sur les renseignements disponibles à ce jour et est sous réserve de modifications puisque les résultats pourraient être différents.

Actifs financiers – dépréciation

La norme IFRS 9 remplace le modèle des pertes subies de la norme IAS 39 par un modèle prospectif fondé sur les pertes attendues. Cela requiert un jugement considérable sur la façon dont les facteurs économiques influencent les pertes attendues qui seront déterminées sur la base de l'espérance mathématique.

Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou à la JVAERG.

Évaluation des répercussions

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût après amortissement. Le modèle ne s'applique pas aux actifs investis de la Compagnie qui seront évalués à la JVRN.

L'application des exigences liées à la dépréciation de la norme IFRS 9 n'aura aucun effet à la transition.

Passifs financiers

La norme IFRS 9 conserve les exigences de la norme IAS 39 pour le classement et l'évaluation des passifs financiers. En vertu de la norme IFRS 9, les passifs financiers applicables seront évalués à la JVRN puisque ce choix réduit considérablement le décalage comptable qui pourrait survenir.

Comptabilité de couverture générale

La norme IFRS 9 comprend également un nouveau modèle de comptabilité de couverture générale qui permet d'harmoniser la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. La nouvelle norme ne modifie pas fondamentalement les types de relation de couverture ou l'exigence d'évaluer ou de comptabiliser l'inefficacité. Toutefois, elle fournira davantage de stratégies qui sont utilisées pour la gestion des risques pour être admissible à la comptabilité de couverture et la possibilité d'évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Il n'y a aucune incidence sur la Compagnie lors de la transition.

Transition

Le changement de méthodes comptables découlant de l'adoption de la norme IFRS 9 sera appliqué rétrospectivement sans retraitement de la période comparable.

4. PLACEMENTS

(en milliers de dollars)

a) Valeur comptable et juste valeur de l'actif investi

	2022		2021	
	Valeur comptable déduction faite des provisions	Juste valeur	Valeur comptable déduction faite des provisions	Juste valeur
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	69 354 \$	69 354 \$	86 823 \$	86 823 \$
Obligations et débentures – DAV	705 546	705 546	714 995	714 995
Obligations et débentures – JVRN	1 233 264	1 233 264	1 174 898	1 174 898
Titres de capitaux propres – DAV	39 822	39 822	47 410	47 410
Titres de capitaux propres – JVRN	1 152 203	1 152 203	1 167 654	1 167 654
Prêts hypothécaires	337 152	315 944	313 892	326 116
Placements privés	441 230	391 449	391 322	414 492
Dérivés	27 080	27 080	38 429	38 429
Prêts aux titulaires de contrat	155 852	155 852	125 155	125 155
Immeubles de placement	432 300	432 300	368 713	368 713
	4 593 803 \$	4 522 814 \$	4 429 291 \$	4 464 685 \$

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour évaluer la juste valeur de l'actif et du passif sont les suivantes :

Les placements à court terme comportant des titres qui arriveront à échéance dans un délai d'un an suivant la date de l'acquisition. La valeur comptable de ces instruments se rapproche de la juste valeur en raison de leurs échéances à court terme.

Les obligations et les débentures sont évaluées par des fournisseurs de cours indépendants utilisant des méthodes privées d'établissement des prix, en combinant les données de la valeur actuelle du marché d'instruments similaires avec des durées et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comportent notamment les courbes de rendement, les risques de crédit et les écarts, les mesures de volatilité et les taux de remboursement anticipé.

Le portefeuille de titres de capitaux propres comporte des actions privilégiées, des actions de sociétés ouvertes et de sociétés fermées et des unités de fonds d'immeubles de placement. Les actions de sociétés ouvertes et les actions privilégiées sont évaluées en fonction des cours du marché. Les actions de sociétés fermées et les unités d'immeubles de placement ont des justes valeurs qui sont fournies par des gestionnaires de fonds externes.

Les prêts hypothécaires sont évalués selon les flux de trésorerie actualisés utilisant des données du marché, notamment les échéances contractuelles et les taux d'actualisation courants offerts sur le marché en fonction de la durée et du type de propriété.

Les placements privés sont évalués selon des techniques et des hypothèses qui tiennent compte des modifications des taux d'intérêt et de la solvabilité de l'emprunteur particulier. L'évaluation tient également compte du rajustement des liquidités non observables de même que toute provision applicable aux pertes sur créances.

Les évaluations des dérivés peuvent être touchées par les fluctuations des taux d'intérêt, les cours du change, des indices financiers, des écarts de crédit, un risque de défaillance (y compris les contreparties au contrat) et de la volatilité du marché. Les justes valeurs reposent sur des méthodes d'évaluation standard du marché conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait pour évaluer ces instruments.

Les prêts aux titulaires de contrat sont considérés comme ayant une juste valeur égale à la valeur comptable.

La juste valeur des immeubles de placement est soutenue par des preuves de marché selon l'évaluation d'évaluateurs qualifiés. Tout l'actif est évalué par un évaluateur indépendant au moins une fois tous les trois ans et est révisé chaque trimestre qu'en cas de changements importants.

b) Provisions pour l'actif en défaut

Les provisions pour pertes éventuelles liées à l'actif en défaut, qui comprennent une provision pour écarts défavorables, présentées comme composante du passif au titre des contrats d'assurance, sont de 400 918 \$ (396 109 \$ en 2021).

c) Modalités importantes, exposition au risque de taux d'intérêt et risques de crédit sur les placements

		2022	2021
Obligations et débetures	Durée jusqu'à l'échéance	Valeur comptable	Valeur comptable
Gouvernement du Canada	Moins de 1 an	19 131 \$	- \$
	De 1 an à 5 ans	51 497	67 970
	Plus de 5 ans	136 503	109 938
Gouvernements provinciaux	Moins de 1 an	6 173	7 430
	De 1 an à 5 ans	58 567	45 330
	Plus de 5 ans	558 462	629 267
Gouvernements municipaux	Moins de 1 an	-	-
	De 1 an à 5 ans	1 950	2 102
	Plus de 5 ans	15 514	18 293
Sociétés	Moins de 1 an	45 416	28 194
	De 1 an à 5 ans	318 984	264 399
	Plus de 5 ans	718 249	707 916
Gouvernements étrangers	Moins de 1 an	-	-
	De 1 an à 5 ans	8 364	-
	Plus de 5 ans	-	9 054
		1 938 810 \$	1 889 893 \$
Prêts hypothécaires	Moins de 1 an	19 849 \$	17 743 \$
	De 1 an à 5 ans	230 981	189 223
	Plus de 5 ans	86 322	106 926
		337 152 \$	313 892 \$
Placements privés	Moins de 1 an	6 312 \$	- \$
	De 1 an à 5 ans	72 443	72 133
	Plus de 5 ans	362 475	319 189
		441 230 \$	391 322 \$

d) Analyse des revenus de placement nets

	2022	2021
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	1 746 \$	552 \$
Obligations et débetures – variation de la juste valeur de l'actif à la JVRN	(251 047)	(63 801)
Obligations et débetures – revenus de placement	61 291	46 682
Obligations et débetures – pertes réalisées sur l'actif DAV	(5 644)	(179)
Titres de capitaux propres – variation de la juste valeur de l'actif à la JVRN	(147 637)	138 863
Titres de capitaux propres – revenus de placement	33 610	40 411
Titres de capitaux propres – gains réalisés sur l'actif DAV	217	386
Prêts hypothécaires	11 394	10 090
Placements privés	17 547	16 507
Placements privés – perte de la valeur du prêt	(3 400)	-
Dérivés – variation de la juste valeur de l'actif à la JVRN	(6 013)	(13 167)
Dérivés – revenus de placement (perte)	(20)	2 415
Prêts aux titulaires de contrat	8 542	6 649
Immeubles de placement – produits locatifs	14 277	12 930
Immeubles de placement – variation de la juste valeur	60 536	63 515
Autres revenus de placement	644	173
Gains de change	7 730	13
	(196 227)	262 039
Coûts relatifs aux placements	(9 221)	(8 747)
Revenus de placement nets (perte)	(205 448) \$	253 292 \$

e) Instruments financiers dérivés

Les dérivés représentent des contrats financiers dont la valeur est dérivée des taux d'intérêt sous-jacents, des taux de change, d'autres instruments financiers, le prix des produits de base et des indices. La Compagnie pourrait utiliser des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme et des options pour gérer les expositions actuelles et anticipées aux changements de taux d'intérêt, des taux de change et des cours du marché boursier.

Les swaps représentent des ententes contractuelles de gré à gré entre la Compagnie et un tiers afin d'échanger une série de flux de trésorerie reposant sur les taux appliqués à un montant nominal (notionnel) de référence. Les swaps de taux d'intérêt représentent des ententes contractuelles au titre desquelles deux contreparties échangent un paiement de taux d'intérêt fixe ou variable en fonction du montant notionnel pour une durée déterminée, selon une fréquence et libellé dans la même devise. Les swaps de devises représentent des transactions au titre desquelles deux contreparties échangent des flux de trésorerie de même nature et libellés en deux devises différentes.

Les contrats à terme représentent des obligations contractuelles permettant d'acheter ou de vendre un instrument financier, une devise étrangère ou autre produit de base sous-jacent à une date ultérieure prédéterminée à un prix précisé. Les contrats à terme représentent des contrats comportant des montants standards et des dates de règlement qui sont négociés sur des échanges réglementés.

Les options représentent des ententes contractuelles négociées sur des échanges réglementés où la titulaire ou le titulaire a le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif financier à un prix prédéterminé dans une période précise.

Les contreparties avec lesquelles la Compagnie conclut ces contrats dérivés sont des institutions financières canadiennes importantes qui ont reçu une cote élevée des agences de notation externes. Il existe une convention de soutien au crédit avec une contrepartie pour les garanties reçues et données contre l'exposition à la valeur de marché des dérivés nets. En 2022, les biens reçus en garantie ont totalisé 7 105 \$ (28 637 \$ en 2021).

Le montant notionnel est le montant auquel un taux ou un prix est appliqué pour déterminer les échanges de flux de trésorerie. La valeur de remplacement positive correspond aux pertes que subirait la Compagnie si toutes ses contreparties manquaient à leurs obligations immédiatement. Le montant de crédit équivalent représente la valeur de remplacement positive et le risque de crédit futur selon une formule établie par le BSIF. L'exigence de capital représente le capital réglementaire exigé pour soutenir les activités de la Compagnie au chapitre des dérivés. Ce montant est calculé à l'aide du montant du crédit équivalent pondéré en fonction de la solvabilité de la contrepartie comme indiqué par le BSIF. La juste valeur de marché représente le montant estimatif que la Compagnie devrait payer ou recevoir à la date de clôture des états consolidés de la situation financière pour annuler sa position.

Certaines obligations ont été données en garantie du passif aux termes de contrats dérivés. Au 31 décembre 2022, une garantie brute de 3 975 \$ (899 \$ en 2021) a été donnée en garantie à une contrepartie.

	2022									
	Durée jusqu'à l'échéance (montants notionnels)				Juste valeur			Valeur de remplacement positive	Montant de crédit équivalent	Exigence de capital
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif	Total			
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps	22 000 \$	56 200 \$	80 600 \$	158 800 \$	16 420 \$	(10 182) \$	6 238 \$	16 870 \$	18 360 \$	287 \$
Contrats de change										
Swaps	44 155 \$	7 279 \$	191 892 \$	243 326 \$	10 660 \$	(7 988) \$	2 672 \$	10 738 \$	25 936 \$	440 \$
Total	66 155 \$	63 479 \$	272 492 \$	402 126 \$	27 080 \$	(18 170) \$	8 910 \$	27 608 \$	44 296 \$	727 \$
	2021									
	Durée jusqu'à l'échéance (montants notionnels)				Juste valeur			Valeur de remplacement positive	Montant de crédit équivalent	Exigence de capital
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Actif	Passif	Total			
Contrats de taux d'intérêt										
Swaps	30 000 \$	48 100 \$	80 600 \$	158 700 \$	30 622 \$	(1 151) \$	29 471 \$	30 763 \$	32 213 \$	557 \$
Contrats de change										
Swaps	30 934 \$	12 315 \$	156 309 \$	199 558 \$	7 807 \$	(6 239) \$	1 568 \$	7 864 \$	20 512 \$	343 \$
Total	60 934 \$	60 415 \$	236 909 \$	358 258 \$	38 429 \$	(7 390) \$	31 039 \$	38 627 \$	52 725 \$	900 \$

f) Détermination des justes valeurs et hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-dessous définit les mesures de la juste valeur en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	69 354 \$	- \$	- \$	69 354 \$
Obligations et débetures	-	1 938 810	-	1 938 810
Titres de capitaux propres	1 085 467	-	106 558	1 192 025
Prêts hypothécaires	-	-	315 944	315 944
Placements privés	-	391 449	-	391 449
Dérivés	-	27 080	-	27 080
Prêts aux titulaires de contrat	-	155 852	-	155 852
Immeubles de placement	-	-	432 300	432 300
Actif des fonds distincts	1 672 848	167 306	21 063	1 861 217
Actifs à leur juste valeur	2 827 669 \$	2 680 497 \$	875 865 \$	6 384 031 \$
Dérivés	- \$	18 170 \$	- \$	18 170 \$
Emprunts hypothécaires	-	12 697	-	12 697
Passif des fonds distincts	-	843	-	843
Passifs à leur juste valeur	- \$	31 710 \$	- \$	31 710 \$

	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	86 823 \$	- \$	- \$	86 823 \$
Obligations et débetures	-	1 889 893	-	1 889 893
Titres de capitaux propres	1 129 896	-	85 168	1 215 064
Prêts hypothécaires	-	-	326 116	326 116
Placements privés	-	414 492	-	414 492
Dérivés	-	38 429	-	38 429
Prêts aux titulaires de contrat	-	125 155	-	125 155
Immeubles de placement	-	-	368 713	368 713
Actif des fonds distincts	1 754 026	177 354	-	1 931 380
Actifs à leur juste valeur	2 970 745 \$	2 645 323 \$	779 997 \$	6 396 065 \$
Dérivés	- \$	7 390 \$	- \$	7 390 \$
Emprunts hypothécaires	-	13 165	-	13 165
Passifs à leur juste valeur	- \$	20 555 \$	- \$	20 555 \$

La catégorisation au sein de la hiérarchie a été déterminée en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actif connexes comme il est indiqué ci-après :

Niveau 1 – déterminée en fonction des prix cotés sur des marchés actifs pour des éléments d'actif identiques.

Niveau 2 – déterminée au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données observables autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1.

Niveau 3 – déterminée au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données autres que des données de marché observables.

g) Immeubles de placement

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	368 713 \$	279 734 \$
Acquisitions	-	20 728
Améliorations	3 051	4 736
Variation de la juste valeur	60 536	63 515
Solde à la clôture de l'exercice	432 300 \$	368 713 \$

Certains immeubles de placement sont grevés d'emprunts hypothécaires comme discuté dans la note 10.

Le cadre de la gestion des risques financiers de la Compagnie vise essentiellement à faire en sorte que l'issue des activités comportant un risque soit conforme aux objectifs et au seuil de tolérance au risque de la Compagnie, ainsi qu'à maintenir un juste équilibre entre les risques et les avantages tout en protégeant la situation financière de la Compagnie contre les événements qui pourraient nuire de façon importante à sa solidité financière. L'équilibre entre les risques et les avantages est atteint au moyen de la conciliation de la tolérance au risque et de la stratégie d'entreprise, de la diversification des risques, de la fixation de prix appropriés en fonction du risque, de l'atténuation du risque à l'aide de contrôles préventifs et du transfert du risque à des tiers.

La Compagnie a élaboré des politiques portant sur la détermination, l'évaluation, la surveillance, l'atténuation et le contrôle des risques liés aux instruments financiers. Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché (capitaux propres, immeubles de placement, taux d'intérêt, change et actions privilégiées) et le risque de liquidité. Des cibles et des limites pour les portefeuilles à l'échelle de l'entreprise sont établies, qui ont pour fonction de s'assurer que les portefeuilles de placement sont largement diversifiés en fonction des catégories d'actif et des risques de placement individuels. Les sections suivantes expliquent comment la Compagnie gère chacun de ces risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Compagnie subisse une perte financière si certains débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements d'intérêt ou de capital à leur échéance. L'Assurance vie Équitable a pour politique d'acquiescer principalement des placements de bonne qualité et de réduire au minimum la concentration excessive d'éléments d'actif dans une seule région, un seul secteur et une seule société. Des lignes directrices précisent les limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif, à chaque secteur et à chaque émetteur. Le risque de portefeuille est évalué en utilisant les techniques d'évaluation établies par le secteur. Les cotes utilisées pour les obligations, les titres de capitaux propres et les prêts hypothécaires proviennent soit d'agences de notation externes reconnues, soit d'évaluations internes. Ces portefeuilles sont surveillés de façon continue et font régulièrement l'objet d'un rapport auprès du comité principal du service du crédit et des placements du conseil d'administration ou par le conseil d'administration.

La Compagnie consent des prêts de titres pour générer un revenu supplémentaire. Le dépositaire de titres de la Compagnie est utilisé en tant qu'agent prêteur. La garantie, laquelle dépasse la juste valeur des titres prêtés, est déposée par l'emprunteur auprès de l'agent prêteur et est maintenue par l'agent prêteur jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit retourné. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement par l'agent prêteur qui obtient ou rembourse la garantie supplémentaire au fur et à mesure que la juste valeur des titres prêtés fluctue. De plus, l'agent des prêts de titres indemnise la Compagnie contre tout risque lié à l'emprunteur; ce qui signifie que l'agent prêteur convient contractuellement de remplacer les titres non retournés en raison d'un manque de l'emprunteur. Au 31 décembre 2022, la Compagnie avait prêté des titres, lesquels sont inclus dans l'actif investi, ayant une juste valeur de 870 276 \$ (647 914 \$ en 2021) et une garantie de 896 689 \$ (664 630 \$ en 2021).

La Compagnie est exposée au risque de crédit lié aux primes payables par les titulaires de contrat pendant le délai de grâce stipulé dans le contrat d'assurance ou jusqu'à la libération ou la résiliation du contrat. Les commissions payées aux agents et aux courtiers sont déduites des montants à recevoir, le cas échéant. La réassurance est cédée à des contreparties qui ont de bonnes cotes de crédit. La concentration du risque de crédit est gérée conformément aux lignes directrices approuvées tous les ans par le conseil d'administration. La direction examine et évalue annuellement la solvabilité des réassureurs.

i) Exposition maximale au risque de crédit

Le tableau suivant résume l'exposition maximale de la Compagnie au risque de crédit lié aux instruments financiers. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour pertes sur créances. On suppose que les obligations émises par le gouvernement détenues par la Compagnie n'ont été exposées à aucun risque de crédit. L'exposition au risque de crédit découlant du marché lié aux options de dépôt à intérêt variable de l'assurance vie universelle est transmise aux titulaires de contrat et, par conséquent, ne fait pas partie de l'exposition totale au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit sur les dérivés est nette de la garantie d'une contrepartie. Les prêts aux titulaires de contrat ne constituent pas un risque de crédit, car ils sont garantis par la valeur de rachat du contrat.

	2022	2021
Obligations et débetures	1 082 649 \$	1 000 509 \$
Titres de capitaux propres	209 101	237 330
Prêts hypothécaires	337 152	313 892
Placements privés	441 230	391 322
Dérivés	19 957	9 792
Autres éléments d'actif	93 068	75 363
Total du risque de crédit maximal aux états consolidés de la situation financière	2 183 157 \$	2 028 208 \$

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs apparentés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires du fait qu'ils exercent leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

	2022		2021	
Obligations émises ou garanties par le ou les :				
Gouvernement fédéral canadien	207 131 \$	10,7 %	177 908 \$	9,4 %
Gouvernements provinciaux canadiens	623 202	32,1 %	682 027	36,1 %
Gouvernements municipaux canadiens	17 464	0,9 %	20 395	1,1 %
Gouvernements étrangers	8 364	0,4 %	9 054	0,5 %
Total des obligations d'État (aucune exposition au risque de crédit)	856 161 \$	44,1 %	889 384 \$	47,1 %
Obligations de sociétés par secteur d'industrie :				
Secteur financier	487 863 \$	25,2 %	415 417 \$	22,0 %
Services publics et énergie	230 108	11,9 %	216 989	11,5 %
Secteur industriel	98 977	5,1 %	123 634	6,5 %
Télécommunications	62 569	3,2 %	40 192	2,1 %
Autres	203 132	10,5 %	204 277	10,8 %
Total des obligations de sociétés	1 082 649 \$	55,9 %	1 000 509 \$	52,9 %
Total des obligations et des débetures	1 938 810 \$	100,0 %	1 889 893 \$	100,0 %

iii) Qualité de l'actif

Les méthodes comptables de la Compagnie pour évaluer et comptabiliser la dépréciation sont décrites à la note 2. Les détails concernant la qualité du crédit des instruments financiers ayant subi une perte de valeur durable ou temporaire à la date présente de clôture, sont présentés aux sections suivantes.

	2022	2021
Qualité du portefeuille d'obligations et de débetures :		
AAA	235 276 \$	204 924 \$
AA	724 805	711 852
A	660 365	676 182
BBB	312 287	295 089
BB	6 077	1 846
Total des obligations et des débetures	1 938 810 \$	1 889 893 \$

La Compagnie tient compte du risque de crédit en constituant des provisions à l'égard de la valeur comptable des prêts douteux et en constatant des dépréciations durables pour les titres disponibles à la vente dans les comptes consolidés de résultat. De plus, la Compagnie tient compte des pertes de valeur futures possibles en réduisant les rendements des placements prévus dans le calcul du passif au titre des contrats. Une provision pour dépréciation était nécessaire au 31 décembre 2022 totalisant 3 400 \$ (néant en 2021).

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte découlant de changements négatifs au chapitre des taux et cours du marché. Le risque de marché comprend le risque sur capitaux propres, le risque lié aux immeubles de placement, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque sur actions privilégiées.

i) Risque sur capitaux propres

Le risque sur capitaux propres constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des cours du marché boursier.

La plupart des titres des capitaux propres à la JVRN garantissent des produits d'assurance vie avec participation ou d'assurance vie universelle pour lesquels les rendements des placements sont transférés aux titulaires de contrat grâce à des modifications de routine du montant des participations déclaré ou du taux d'intérêt crédité. Dans ces situations, les fluctuations des marchés boursiers sont en grande partie neutralisées par des variations des provisions techniques. La plupart des autres titres à la JVRN garantissent des obligations fixes à long terme. En outre, certains produits, comme les fonds distincts comportent des éléments du passif qui sont touchés par les fluctuations des marchés boursiers.

Globalement, il est estimé qu'une hausse immédiate de 10 % sur tous les marchés boursiers se traduirait par une augmentation estimative d'environ 26 800 \$ du bénéfice net de la Compagnie (27 200 \$ en 2021). À l'inverse, une baisse immédiate de 10 % se traduirait par une diminution immédiate estimative d'environ 26 800 \$ du bénéfice net (27 200 \$ en 2021). L'incidence d'une augmentation de 35 % du marché boursier se traduirait par une augmentation du bénéfice net d'environ 72 700 \$ (78 800 \$ en 2021) et l'incidence d'une baisse de 35 % se traduirait par une baisse du bénéfice net d'environ 135 400 \$ (98 800 \$ en 2021).

ii) Risque lié aux immeubles de placement

Le risque lié aux immeubles de placement représente la possibilité d'une perte financière découlant du déclin des valeurs immobilières et des manquements potentiels aux contrats de location. L'incidence d'une baisse de 10 % de leur valeur se traduirait par une diminution estimative d'environ 25 500 \$ du bénéfice net (21 800 \$ en 2021). L'incidence d'une augmentation de leur valeur de 10 % se traduirait par une augmentation estimative d'environ 25 500 \$ du bénéfice net (21 800 \$ en 2021).

iii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement étroit entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Aux fins de la gestion de l'actif et du passif, le fonds général est divisé en catégories en fonction des caractéristiques du passif que ces catégories couvrent.

Le risque associé à la non-concordance des durées des placements du portefeuille et des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé d'éléments d'actif, à la défaillance d'éléments d'actif et au rythme d'acquisition d'éléments d'actif est quantifié et examiné périodiquement. Les flux de trésorerie projetés de l'actif et du passif actuels servent à déterminer les risques de taux d'intérêt. Les flux de trésorerie de l'actif sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles découlant de l'actif en défaut. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt (qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux). Une façon de mesurer le risque de taux d'intérêt consiste à déterminer l'incidence sur le bénéfice net d'une augmentation ou d'une diminution immédiate de 1 % du niveau des taux d'intérêt. Ces incidences sont indiquées dans la note 9 b).

Les obligations désignées comme étant DAV sont détenues dans l'excédent. Les variations de la juste valeur des obligations DAV sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

iv) Risque de change

Le risque de change constitue la possibilité d'une perte financière découlant du changement des taux de change. Afin de minimiser ce risque de change, la Compagnie apparie les éléments de passif avec des éléments d'actif de même devise. L'incidence d'un renforcement du dollar canadien de 10 % se traduirait par une diminution estimative d'environ 8 600 \$ du bénéfice net (8 500 \$ en 2021). À l'inverse, l'incidence d'un affaiblissement du dollar canadien de 10 % se traduirait par une diminution estimative d'environ 8 600 \$ du bénéfice net (8 500 \$ en 2021).

v) Risque sur actions privilégiées

Le risque sur actions privilégiées constitue la possibilité d'une perte financière découlant du déclin de la valeur des actions privilégiées. L'incidence d'une baisse de 10 % de leur valeur se traduirait par une diminution estimative d'environ 3 200 \$ du bénéfice net (3 600 \$ en 2021). L'incidence d'une augmentation de leur valeur de 10 % se traduirait par une augmentation estimative d'environ 3 200 \$ du bénéfice net (3 600 \$ en 2021).

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie soit incapable de s'acquitter de la totalité de ses engagements en matière de sorties de fonds à mesure qu'ils arrivent à échéance. Une position prudente en matière de liquidité est maintenue qui surpasse tout le passif payable à vue. La stratégie de la Compagnie en matière de gestion de l'actif et du passif lui permet de maintenir une situation financière solide en s'assurant qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour couvrir ses besoins de financement éventuels. La Compagnie investit dans divers types d'actif en vue de les appairer avec son passif de différentes durées. Pour renforcer davantage sa position sur le plan des liquidités, la Compagnie gère activement et surveille de près le niveau de son capital et de son actif, la diversification et la qualité du crédit de ses placements ainsi que les montants prévus et réels de ses liquidités par rapport aux objectifs établis. En cas de crise de liquidités, des plans d'urgence sont en place.

d) Risque d'assurance

Le risque d'assurance désigne le risque de perte découlant de résultats techniques réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification d'un produit selon les sinistres, le comportement des titulaires de contrat et les charges. Diverses hypothèses sont formulées sur le niveau futur des sinistres, le comportement des titulaires de contrat, les charges et les niveaux de souscription lorsque les produits sont conçus et tarifés, ainsi que lorsque les provisions techniques sont déterminées. L'élaboration d'hypothèses au titre des demandes de réclamation futures et le comportement des titulaires de contrat reposent sur les résultats techniques de la Compagnie et de l'industrie. Les hypothèses reposent beaucoup sur le jugement. Par conséquent, les résultats techniques réels peuvent s'écarter de beaucoup des hypothèses posées. Des renseignements supplémentaires sur le risque d'assurance se retrouvent à la note 9 a).

6. AUTRES ACTIFS

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Primes à recevoir et autres débiteurs	64 000 \$	48 611 \$
Montant exigible de réassureurs	29 068	26 752
Actif incorporel	3 709	1 727
Actif au titre du droit d'utilisation	-	52
	96 777 \$	77 142 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	2022	2021
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	38 890 \$	32 176 \$
Ajouts	140	7 219
Sorties	(5 028)	(505)
Solde à la clôture de l'exercice	34 002 \$	38 890 \$
Cumul des amortissements		
Solde à l'ouverture de l'exercice	16 560 \$	14 147 \$
Amortissement de l'exercice	3 859	2 918
Sorties	(4 296)	(505)
Solde à la clôture de l'exercice	16 123 \$	16 560 \$
Valeur nette comptable	17 879 \$	22 330 \$

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

(en milliers de dollars)

L'Assurance vie Équitable maintient un régime à cotisations déterminées fournissant des prestations de retraite aux employés admissibles. L'actif du régime est détenu séparément de celui de la Compagnie dans des fonds contrôlés par des fiduciaires. Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées est de 4 083 \$ (3 605 \$ en 2021). Les actifs et le coût constatés au titre du régime à cotisations déterminées ne sont pas compris dans les renseignements concernant les prestations de retraite ci-dessous.

La Compagnie offre aussi un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles. Le régime de retraite à prestations déterminées du personnel est détenu dans un fonds distinct qui est juridiquement distinct de la Compagnie. La Compagnie a adopté une politique de financement afin d'effectuer les cotisations requises minimales comme la loi l'exige ou un montant plus élevé, selon ce qui sera jugé approprié. Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs des employés pour 2022, qui se composent des cotisations de la Compagnie au régime de retraite par capitalisation et des paiements en espèces faits directement aux bénéficiaires d'autres régimes d'avantages sociaux, s'est chiffré à 2 287 \$ (2 623 \$ en 2021).

a) Renseignements à propos du régime de retraite à prestations déterminées, des régimes de retraite complémentaires pour les membres de la haute direction et autres avantages postérieurs à l'emploi

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2022	2021	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde à l'ouverture de l'exercice	126 807 \$	133 635 \$	8 670 \$	9 407 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employeur	2 294	3 000	-	-
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employé	601	643	-	-
Coûts des services passés	871	-	-	-
Coût financier	3 802	3 444	253	233
Prestations versées	(4 289)	(3 145)	(506)	(513)
Perte actuarielle (gain actuariel) découlant des variations au titre des résultats techniques du régime	(269)	(402)	554	-
Gain actuariel découlant des variations au titre des hypothèses financières	(33 741)	(10 368)	(1 477)	(457)
Solde à la clôture de l'exercice	96 076 \$	126 807 \$	7 494 \$	8 670 \$
Juste valeur des actifs				
Solde à l'ouverture de l'exercice	109 156 \$	102 297 \$	- \$	- \$
Rendement réel de l'actif	(14 334)	7 251	-	-
Cotisations de l'employeur	1 781	2 110	506	513
Cotisations du personnel	601	643	-	-
Prestations versées	(4 289)	(3 145)	(506)	(513)
Solde à la clôture de l'exercice	92 915 \$	109 156 \$	- \$	- \$
Juste valeur des actifs	92 915 \$	109 156 \$	- \$	- \$
Obligation au titre des prestations constituées	96 076	126 807	7 494	8 670
Obligation nette au titre des prestations constituées	(3 161) \$	(17 651) \$	(7 494) \$	(8 670) \$

Composition de la juste valeur de l'actif des prestations de retraite

	2022	2021
Obligations	21 216 \$	49 732 \$
Titres de capitaux propres mondiaux (Canada)	20 058	-
Stratégie fondamentale axée sur les actions mondiales CC&L Q	14 921	-
Fonds immobilier canadien de prestige BentallGreenOak Ltd	11 063	10 079
Fonds immobilier mondial UBS Canada	10 000	-
Stratégie de croissance axée sur les actions canadiennes CC&L Q	9 547	-
Placements privés	3 436	3 973
Montants en dépôt auprès du Receveur général du Canada	2 098	1 909
Fonds équilibré MFS	607	1 153
Liquidités	369	955
Revenus de placement à recevoir	206	411
Dérivés (taux d'intérêt)	(606)	-
Fonds d'actions canadiennes Beutel Goodman	-	17 064
Fonds d'actions américaines Beutel Goodman	-	9 857
Fonds d'actions internationales Beutel Goodman	-	8 716
Actions de sociétés ouvertes – fonds négociés en bourse	-	5 307
Total de l'actif du régime	92 915 \$	109 156 \$

La juste valeur de l'actif du régime est déterminée de la même façon comme il est indiqué à la note 4 a). Le portefeuille d'obligations est investi dans les obligations d'État et de sociétés notées de BBB à AAA. À chaque date de clôture, la composition de placements de l'actif du régime est passée en revue et comparée à la composition cible. La composition cible a été établie afin d'équilibrer le risque de taux d'intérêt, le risque sur capitaux propres et le risque de longévité.

i) Mandat de placement

Le régime à prestations déterminées comporte un mandat de placement pour chaque type d'actif. Les actifs sont investis en fonction des paramètres suivants :

Catégories d'actif	Minimum	Indice de référence	Maximum
Liquidités	0 %	1 %	10 %
Revenu fixe	20 %	29 %	40 %
Immeubles de placement	10 %	20 %	30 %
Titres de capitaux propres	40 %	50 %	60 %

Les titres de capitaux propres sont investis selon les lignes directrices suivantes :

Catégories d'actif	Minimum	Indice de référence	Maximum
Actions canadiennes	12 %	22 %	32 %
Titres de capitaux propres mondiaux	68 %	78 %	88 %

b) Obligations nettes au titre des prestations constituées constaté dans les états consolidés de la situation financière

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2022	2021	2022	2021
Autres éléments de passif	3 161 \$	17 651 \$	7 494 \$	8 670 \$

c) Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux

	Prestations de retraite		Autres prestations	
	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus au cours de l'exercice – employeur	2 294 \$	3 000 \$	- \$	- \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice – coûts administratifs	291	262	-	-
Coûts des services passés	871	-	-	-
Coût financier	556	841	253	233
	4 012 \$	4 103 \$	253 \$	233 \$

d) Hypothèses actuarielles importantes adoptées en vue du calcul des obligations au titre des prestations constituées de la Compagnie

	2022	2021
Taux d'actualisation pour le calcul des obligations au titre des prestations constituées	5,05 %	3,00 %
Taux d'actualisation pour le calcul du coût net des prestations	3,00 %	2,55 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %

Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins de santé utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées a été de 5,60 % jusqu'en 2027 et diminuant annuellement pour atteindre un taux de 3,57 % en 2043. Le taux tendanciel hypothétique du coût des soins dentaires utilisé pour mesurer l'obligation au titre des prestations constituées a été de 5,00 % jusqu'en 2027, diminuant annuellement pour atteindre un taux de 3,57 % en 2043.

e) Analyse de sensibilité

La sensibilité aux changements d'hypothèses actuarielles des obligations au titre des prestations constituées au 31 décembre 2022 se traduirait ainsi :

	Prestations de retraite	Autres prestations
Taux d'actualisation de 4,80 % (au lieu de 5,05 %)	3 355 \$	199 \$
Taux d'augmentation du salaire de 2,75 % (au lieu de 3,00 %)	774	inclus ci-dessous*
Augmentation de 1,00 % des taux tendanciels du coût des soins de santé et des soins dentaires	s. o.	847*

9. PASSIF AU TITRE DES CONTRATS

(en milliers de dollars)

a) Hypothèses à l'égard des contrats

Les méthodes d'établissement des hypothèses importantes de la Compagnie dans le calcul du passif au titre des contrats sont expliquées ci-après. Dans tous les cas, s'ajoutent aux hypothèses des marges pour écart défavorable.

Réclamations et prestations

Les estimations quant au moment et au montant des réclamations et des prestations futures sont mises à jour régulièrement en fonction des résultats techniques de la Compagnie et de l'industrie.

Taux de déchéance des contrats

Les titulaires de contrat peuvent mettre fin à leur contrat avant l'expiration en cessant de payer leurs primes. Les estimations de la Compagnie ayant trait aux taux futurs de déchéance sont fondées sur les résultats techniques antérieurs de chaque groupe et ceux de l'industrie lorsqu'ils sont disponibles. Un groupe de contrats est considéré comme couvert en matière de déchéances si une augmentation des taux de déchéance augmente le taux de rentabilité de façon considérable.

Revenus de placement

Le calcul du passif au titre des contrats tient compte des revenus de placement nets attendus de l'actif garantissant le passif au titre des contrats et des revenus de placement attendus ou cédés sur les réinvestissements ou le financement des flux de trésorerie non appariés. Des incertitudes existent à l'égard des taux d'intérêt futurs et de l'ampleur des pertes sur créances découlant de la défaillance de l'actif. La Compagnie prend en compte une telle incertitude au moyen de divers scénarios de taux de réinvestissement. Elle choisit un scénario défavorable pour l'évaluation et incorpore les provisions pour pertes sur créances aux projections des revenus de placement nets (en plus des provisions pour dépréciation portées en réduction directe de la valeur comptable de l'actif investi).

Frais de maintien des contrats

Le passif au titre des contrats tient compte de certains montants liés aux frais d'administration des contrats en vigueur, y compris les coûts relatifs à la perception des primes, au traitement et au règlement des réclamations, aux évaluations actuarielles périodiques, à certains impôts connexes des titulaires de contrat, à la préparation et à l'expédition des relevés, aux frais indirects connexes et aux frais généraux. Pour les besoins du processus de prévision des charges, il est nécessaire de procéder à l'estimation de certains facteurs comme les taux d'augmentation des salaires, les changements dans la productivité, l'inflation, le volume d'affaires et les taux des impôts indirects. Les estimations de frais futurs de maintien des contrats sont basées sur les résultats techniques de la Compagnie.

Participations versées aux titulaires de contrat

Le passif au titre des contrats prend en compte les participations futures estimatives qui seront versées aux titulaires de contrat et la possibilité que les participations ultérieures soient rajustées pour tenir compte des résultats techniques. Les participations futures seront supérieures ou inférieures à celles utilisées pour déterminer le passif au titre des contrats en fonction des résultats techniques futurs.

b) Sensibilité aux hypothèses

La sensibilité des deux hypothèses importantes est indiquée ci-dessous.

Taux de déchéance des contrats

Pour les contrats fondés sur les déchéances en vigueur au 31 décembre 2022, une diminution de 10 % de l'ensemble des taux de déchéance futurs diminuerait le bénéfice net d'environ 13 400 \$ (18 000 \$ en 2021). Pour les contrats non fondés sur les déchéances en vigueur au 31 décembre 2022, une augmentation de 10 % de l'ensemble des taux de déchéance futurs diminuerait le bénéfice net d'environ 69 900 \$ (86 500 \$ en 2021).

Taux d'intérêt

La Compagnie gère sa sensibilité aux variations des taux d'intérêt en assurant un appariement étroit des flux de trésorerie de l'actif et du passif. Une augmentation de 1 % du niveau général des taux d'intérêt augmenterait le bénéfice net d'environ 1 900 \$ (9 400 \$ en 2021). Une diminution de 1 % réduirait le bénéfice net d'environ 2 300 \$ (11 400 \$ en 2021).

c) Répartition du passif au titre des contrats

	2022	2021
Contrats de rentes	519 267 \$	552 588 \$
Contrats d'assurance vie	2 412 574	2 313 984
Contrats d'assurance maladie complémentaire	387 480	421 041
Total du passif au titre des contrats d'assurance	3 319 321 \$	3 287 613 \$

d) Variation du passif au titre des contrats

	Passif au titre des contrats d'assurance	Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	Autres éléments de passif au titre des contrats	Passif net au titre des contrats
2022				
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 287 613 \$	(358 446) \$	249 930 \$	3 179 097 \$
Nouveaux contrats	(93 922)	(18 421)	15 721	(96 622)
Variation des soldes des contrats en vigueur	125 630	33 029	20 944	179 603
Solde à la clôture de l'exercice	3 319 321 \$	(343 838) \$	286 595 \$	3 262 078 \$

	Passif au titre des contrats d'assurance	Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	Autres éléments de passif au titre des contrats	Passif net au titre des contrats
2021				
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 920 930 \$	(380 911) \$	219 385 \$	2 759 404 \$
Nouveaux contrats	(87 413)	(12 347)	1 832	(97 928)
Variation des soldes des contrats en vigueur	407 548	41 278	28 713	477 539
Modifications des méthodes et des hypothèses	46 548	(6 466)	-	40 082
Solde à la clôture de l'exercice	3 287 613 \$	(358 446) \$	249 930 \$	3 179 097 \$

Les hypothèses actuarielles sont revues et réévaluées tous les ans. Les modifications des hypothèses peuvent entraîner une augmentation (diminution) du passif au titre des contrats. Les modifications significatives des hypothèses sont définies au tableau ci-après.

	2022	2021
Déchéance	- \$	41 122 \$
Placements	-	(1 040)
Total des modifications des méthodes et des hypothèses	- \$	40 082 \$

e) Répartition de l'actif couvrant les obligations et l'excédent

2022	Assurance individuelle	Épargne-retraite	Assurance collective	Excédent	Total
Obligations et débetures	739 360 \$	315 510 \$	158 332 \$	725 608 \$	1 938 810 \$
Titres de capitaux propres	924 493	77 188	17 390	172 954	1 192 025
Prêts hypothécaires	142 375	50 873	26 731	117 173	337 152
Placements privés	172 679	170 209	18 319	80 023	441 230
Dérivés	10 758	309	323	15 690	27 080
Prêts aux titulaires de contrat	155 852	-	-	-	155 852
Immeubles de placement	256 354	52 740	-	123 206	432 300
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	168 217	-	175 621	-	343 838
Autres	58 528	3 172	11 657	133 313	206 670
Total	2 628 616 \$	670 001 \$	408 373 \$	1 367 967 \$	5 074 957 \$

2021	Assurance individuelle	Épargne-retraite	Assurance collective	Excédent	Total
Obligations et débetures	668 995 \$	317 726 \$	158 705 \$	744 467 \$	1 889 893 \$
Titres de capitaux propres	942 316	98 032	14 155	160 561	1 215 064
Prêts hypothécaires	119 108	48 952	30 475	115 357	313 892
Placements privés	142 133	160 811	16 543	71 835	391 322
Dérivés	32 931	(1 326)	356	6 468	38 429
Prêts aux titulaires de contrat	125 155	-	-	-	125 155
Immeubles de placement	218 647	44 983	-	105 083	368 713
Part des réassureurs dans le passif au titre des contrats d'assurance	174 829	-	183 617	-	358 446
Autres	49 450	2 957	15 692	135 523	203 622
Total	2 473 564 \$	672 135 \$	419 543 \$	1 339 294 \$	4 904 536 \$

10. EMPRUNTS HYPOTHÉCAIRES

(en milliers de dollars)

L'emprunt hypothécaire de 12 697 \$ porte intérêt au taux de 2,7 % et arrive à échéance en 2029. Il est garanti par un immeuble de placement d'une valeur comptable de 54 700 \$.

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	13 165 \$	13 620 \$
Flux de trésorerie	(468)	(455)
Solde à la clôture de l'exercice	12 697 \$	13 165 \$

Remboursement des emprunts hypothécaires au cours des cinq prochains exercices :

2023	2024	2025	2026	2027
482 \$	496 \$	511 \$	526 \$	542 \$

Les charges d'intérêts se rapportant à l'emprunt hypothécaire sont de l'ordre de 353 \$ (367 \$ en 2021). La juste valeur de l'emprunt hypothécaire est de 11 233 \$ (13 051 \$ en 2021). La juste valeur est déterminée en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en fonction des taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des emprunts de durée et de qualité similaires.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(en milliers de dollars)

a) Charge d'impôt

Les éléments de la charge d'impôt inscrite dans les comptes consolidés de résultat et dans les états consolidés du résultat global sont les suivants :

	2022	2021
Impôt sur le résultat exigible pour la période visée	31 071 \$	38 815 \$
Impôt sur le résultat exigible se rapportant aux périodes précédentes	-	(656)
Impôt sur le résultat exigible	31 071 \$	38 159 \$
Naissance et résorption des écarts temporaires	5 667 \$	9 648 \$
Incidence de la variation des taux d'impôt	31	13
Résorption des écarts temporaires de l'exercice précédent	-	656
Impôt sur le résultat différé	5 698 \$	10 317 \$
Total de la charge d'impôt sur le résultat comptabilisé dans le bénéfice net	36 769 \$	48 476 \$
Impôt sur le résultat comptabilisé sur les pertes latentes sur l'actif DAV	(29 536) \$	(7 370) \$
Impôt sur le résultat comptabilisé au moment du reclassement des autres éléments du résultat global au bénéfice net lié à l'actif DAV	1 413	(73)
Impôt sur le résultat comptabilisé à la réévaluation des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	4 605	4 205
Total du recouvrement d'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(23 518) \$	(3 238) \$

b) Rapprochement de la charge d'impôt et taux d'imposition

	2022		2021	
Charge d'impôt sur le résultat aux taux prévus par la loi	50 369 \$	26,10 %	61 304 \$	26,06 %
Diminution (augmentation) de l'impôt attribuable aux :				
Revenus de placement exonérés d'impôts	(13 779)	(7,14) %	(12 935)	(5,50) %
Autres	179	0,09 %	107	0,05 %
Charge d'impôt et taux d'imposition effectif	36 769 \$	19,05 %	48 476 \$	20,61 %

c) Impôt sur le résultat différé

i) Les passifs d'impôt sur le résultat différé de la Compagnie découlent des écarts temporaires entre les éléments suivants :

	2022	2021
Prêts aux titulaires de contrat	39 059 \$	30 831 \$
Immeubles de placement	37 152	27 448
Passif au titre des contrats d'assurance et de placement	(40 397)	(31 844)
Avantages sociaux futurs des employés	134	649
Autres éléments du résultat global liés aux avantages sociaux futurs des employés	(2 915)	(7 510)
Autres	(222)	2 934
	32 811 \$	22 508 \$

ii) Rapprochement du passif d'impôt différé :

	2022	2021
Solde à l'ouverture de l'exercice	22 508 \$	7 986 \$
Charge d'impôt au cours de l'exercice comptabilisée dans le bénéfice net	5 698	10 317
Charge d'impôt au cours de l'exercice comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	4 605	4 205
Solde à la clôture de l'exercice	32 811 \$	22 508 \$

12. PASSIFS ÉVENTUELS

De temps à autre, dans le cadre de leurs activités, la Compagnie et ses filiales sont nommées à titre de défenderesses dans des recours au nom de plaignants cherchant à obtenir des dédommagements. Bien qu'il ne soit pas possible pour le moment de prévoir l'issue de poursuites ou litiges, ces actions antérieures ont pour la plupart été réglées sans entraîner de frais supérieurs aux montants prévus à cette fin. La Compagnie estime qu'elle n'aura pas à subir de pertes ni à engager de frais supplémentaires importants relativement à de telles actions en justice.

13. RENSEIGNEMENTS SUR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

(en milliers de dollars)

La Compagnie exploite plusieurs secteurs d'activité; chacun d'entre eux offre des produits et services qui répondent aux besoins de sa clientèle. Le secteur de l'assurance individuelle offre des produits d'assurance vie entière et d'assurance vie universelle avec participation, d'assurance vie temporaire sans participation et d'assurance maladies graves. Le secteur de l'épargne-retraite offre des produits individuels d'épargne et de rentes, en plus de voir à l'administration et à la gestion des fonds distincts. Le secteur de l'assurance collective offre quant à lui des produits d'assurance collective en matière d'assurance vie, de soins dentaires, de médicaments, d'invalidité de courte et de longue durée, de décès et mutilations accidentels ainsi que des produits d'assurance maladie complémentaire et des services d'administration. Le secteur de l'excédent gère les éléments d'actif qui ne sont pas nécessaires pour couvrir les éléments de passif des trois secteurs d'activité mentionnés ci-dessus.

2022	Assurance individuelle	Épargne-retraite	Assurance collective	Excédent	Total
Produits					
Primes nettes	937 069 \$	89 271 \$	385 463 \$	- \$	1 411 803 \$
Revenus de placement nets (pertes)	(225 612)	(20 661)	(12 986)	53 811	(205 448)
Produits d'honoraires	11 306	42 732	8 209	198	62 445
Total des produits	722 763 \$	111 342 \$	380 686 \$	54 009 \$	1 268 800 \$
Bénéfice net	85 106 \$	15 915 \$	18 116 \$	37 076 \$	156 213 \$
Total de l'actif du fonds général	2 628 616 \$	670 001 \$	408 373 \$	1 367 967 \$	5 074 957 \$
2021	Assurance individuelle	Épargne-retraite	Assurance collective	Excédent	Total
Produits					
Primes nettes	831 996 \$	54 712 \$	347 282 \$	- \$	1 233 990 \$
Revenus de placement nets	157 839	22 891	1 133	71 429	253 292
Produits d'honoraires	11 436	42 640	7 211	203	61 490
Total des produits	1 001 271 \$	120 243 \$	355 626 \$	71 632 \$	1 548 772 \$
Bénéfice net	101 848 \$	19 156 \$	17 859 \$	47 904 \$	186 767 \$
Total de l'actif du fonds général	2 473 564 \$	672 135 \$	419 543 \$	1 339 294 \$	4 904 536 \$

14. SUFFISANCE DU CAPITAL

(en milliers de dollars)

L'Assurance vie Équitable est assujettie aux règlements du BSIF qui prescrit les lignes directrices exigeant que la Compagnie maintienne des niveaux de capital tributaires du type et du nombre de polices ou de contrats en vigueur ainsi que de la nature des actifs de la Compagnie. Le montant minimum de capital requis est calculé conformément au Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) prescrit par le BSIF.

Au 31 décembre 2022, le ratio du TSAV de la Compagnie était de 150 % ce qui est bien supérieur au minimum requis par le BSIF. Ce ratio témoigne de la solide situation du capital de la Compagnie.

	2022	2021
Capital de première catégorie	1 182 493 \$	1 007 890 \$
Capital de deuxième catégorie	138 993	223 958
Capital disponible	1 321 486 \$	1 231 848 \$
Provision d'excédent et dépôts admissibles	728 427 \$	799 119 \$
Coussin de solvabilité de base	1 362 401 \$	1 213 977 \$
Ratio total	150 %	167 %
Ratio cible	124 %	129 %

a) La Compagnie effectue des opérations avec des entités apparentées au régime collectif de retraite pour les employés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada, un régime de retraite à prestations déterminées et un régime de retraite à cotisations déterminées pour les employés admissibles. La Compagnie fournit la gestion de fonds et les services administratifs au régime de retraite à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, des frais de 113 \$ (186 \$ en 2021) ont été imputés au régime de retraite pour ces services. On retrouve dans les fonds distincts de la Compagnie 90 126 \$ (106 000 \$ en 2021) investis dans un fonds distinct séparé au nom du régime collectif de retraite pour les employés de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

b) Les principaux membres de la direction, incluant la haute direction et le conseil d'administration, sont considérés comme étant des entités apparentées. Les opérations effectuées avec ces personnes apparentées sont décrites ci-dessous.

i) Haute direction

Le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration effectue des révisions annuelles et des recommandations au conseil au sujet du programme de rémunération visant la haute direction. Tous les membres du comité des ressources humaines et de la rémunération sont indépendants.

Dans le cadre du processus de révision, les services d'un consultant indépendant sont utilisés afin de fournir des données liées au marché et des analyses liées aux postes comparables dans l'industrie des assurances. Ces renseignements sont pris en considération afin de déterminer le salaire de base annuel et les programmes de rémunération incitative.

Le total de la rémunération pour la haute direction en 2022 était de 15 180 \$ (21 215 \$ en 2021). Le programme de rémunération est composé de cinq éléments : le salaire de base, le programme incitatif à court terme, le programme incitatif à long terme, les avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les autres avantages. La rémunération de 2022 comprend des coûts liés à la transition et à la retraite de 1 382 \$ (7 167 \$ en 2021).

Chaque composante de la rémunération totale de la haute direction est indiquée ci-dessous.

La rémunération à court terme pour 2022 de 8 999 \$ (11 045 \$ en 2021) comporte les éléments suivants :

- Un salaire de base qui est versé toutes les deux semaines. Il est passé en revue chaque année en tenant compte de données de marché de tiers, du rendement du titulaire du poste et du programme d'administration des salaires globaux prévus par l'entreprise. Tous les éléments liés au salaire de base de la haute direction, y compris les modifications, sont révisés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et assujettis à l'approbation exclusive du conseil d'administration.
- Le programme incitatif à court terme qui consiste en un régime de prime annuelle visant à rémunérer les employés selon un pourcentage de leur salaire de base en fonction de l'atteinte des résultats de l'année complète en rapport à des objectifs et des buts préapprouvés. Les objectifs préapprouvés se rapportent aux gains, aux ventes, à la croissance nette et aux dépenses incorporés dans le plan d'entreprise, qui est établi et approuvé annuellement par le conseil d'administration. Le rendement individuel est également considéré. Sur approbation des résultats financiers par le conseil d'administration, le Comité des ressources humaines et de la rémunération révisé et recommande le paiement du programme incitatif annuel. Cette recommandation est assujettie à l'approbation du conseil d'administration.
- Une allocation pour frais d'automobile et les remises gouvernementales (RPC, AE et ISE) font partie des autres avantages fournis à la haute direction. Tous les autres avantages sont révisés et recommandés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

La rémunération à long terme en 2022 de 5 161 \$ (8 777 \$ en 2021) comporte les éléments suivants :

- Le programme incitatif à long terme qui est déterminé annuellement en fonction du rendement de la Compagnie en ce qui a trait à la rentabilité et la croissance nette. Les moyennes historiques du rendement des capitaux propres et de la croissance nette sur une période de trois ans sont comparées aux moyennes prévues à l'ouverture de la période. Sur approbation des résultats financiers par le conseil d'administration, le Comité des ressources humaines et de la rémunération révisé et recommande le paiement du programme incitatif annuel. Cette recommandation est assujettie à l'approbation du conseil d'administration.

Les avantages sociaux postérieurs à l'emploi en 2022 de 1 019 \$ (1 393 \$ en 2021) comportent les régimes de retraite et les régimes d'assurance maladie complémentaire et d'assurance dentaire suivants :

ii) Conseil d'administration :

Le total de la rémunération du conseil d'administration en 2022 a été de 942 \$ (792 \$ en 2021).

La rémunération versée au conseil d'administration est régie par les règlements administratifs de la Compagnie approuvés par les titulaires de contrat. Le règlement 46 limite le montant intégral versé à tous les administrateurs qui ne sont pas des employés à temps plein à 1 500 \$. La Compagnie vise que la rémunération du conseil se situe au 50^e rang centile si on la compare à d'autres assureurs semblables. Ce règlement a été approuvé dernièrement par les titulaires de contrat à l'assemblée annuelle et extraordinaire de mai 2022.

Tous les administrateurs sont titulaires de contrat avec participation de la Compagnie. Tous les contrats ont été payés par le particulier en utilisant ses propres ressources financières, et celui-ci recevra les participations à des niveaux correspondants à ceux de tout autre titulaire de contrat avec participation.

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice à l'étude.

POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COMPTES DE CONTRATS AVEC PARTICIPATION

La politique relative à la gestion des comptes des contrats avec participation s'applique à tous les contrats avec participation de la Compagnie, qui englobent les contrats d'assurance vie avec participation traditionnels, les contrats d'assurance vie universelle avec participation et les contrats d'assurance vie avec participation à primes ajustables.

Les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation et les contrats d'assurance vie avec participation et primes ajustables sont soutenus par le compte des contrats traditionnels avec participation. Les contrats d'assurance vie universelle avec participation sont soutenus par le compte d'assurance vie universelle. Chaque compte des contrats avec participation enregistre l'actif, le passif, les opérations et les bénéfices associés aux contrats avec participation correspondants. Les revenus de placement, déduction faite des frais de placement, générés par l'actif dans chaque segment, déterminent le rendement de placement du compte. La Compagnie adopte la méthode de la moyenne du portefeuille plutôt que la méthode des ensembles de placements pour l'attribution des revenus de placement parmi les catégories faisant partie du compte des contrats traditionnels avec participation.

La Compagnie voit à ce que le conseil d'administration approuve les politiques de placement. Ces politiques régissent les objectifs de placement et la philosophie de placement au titre de l'actif de la Compagnie. Ces politiques spécifient également les mesures de contrôle et de surveillance requises de l'actif. Les comptes des contrats avec participation sont gérés selon les lignes directrices et les restrictions établies par ces politiques. Les comptes des contrats avec participation sont investis dans un portefeuille diversifié d'éléments d'actif à revenu fixe et non fixe.

Les frais directement imputés à un compte des contrats avec participation sont directement imputés au compte des contrats avec participation correspondant. Les frais indirects sont affectés aux comptes en fonction d'études et de l'estimation la plus juste effectuée par les gestionnaires de l'incidence du coût par secteur d'activité ou, dans certains cas, des indices standard.

L'impôt sur les primes est directement affecté au compte des contrats avec participation approprié. L'impôt sur les revenus de placement est affecté au compte des contrats avec participation approprié conformément à la formule d'imposition de l'Agence du revenu du Canada. L'impôt sur le résultat est affecté en fonction du bénéfice imposable gagné.

Les produits de tous les secteurs d'activité servent à soutenir le capital et l'excédent de la Compagnie. Le capital projeté et réel de la Compagnie, ainsi que l'excédent, sont pris en compte dans le processus d'établissement du barème des participations.

La présente politique a été établie par le conseil d'administration et est sous réserve de modifications, de temps à autre, à la discrétion du conseil d'administration. Les principaux éléments pouvant faire en sorte que le conseil d'administration révise et modifie la présente politique consisteraient en la restructuration de l'entreprise, des modifications à toute réglementation ou à toute loi, des événements importants imprévus ou des clarifications de la présente politique.

POLITIQUE RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

La politique relative aux participations s'applique à tous les contrats avec participation de la Compagnie, qui englobent les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation, les contrats d'assurance vie universelle avec participation et ceux d'assurance vie avec participation et primes ajustables.

Les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation et les contrats d'assurance vie avec participation et primes ajustables sont admissibles à recevoir des participations annuelles en fonction des résultats. Les contrats traditionnels d'assurance vie avec participation sont révisés et leurs participations déclarées au moins une fois par année. Les contrats d'assurance vie avec participation et primes ajustables sont révisés et leurs participations déclarées au moins tous les cinq ans. Les contrats d'assurance vie universelle avec participation ne sont pas admissibles aux participations en fonction des résultats.

Les participations en fonction des résultats techniques sont déterminées selon les bénéfices distribuables du compte des contrats avec participation traditionnel. Les bénéfices distribuables consistent en des gains générés par le compte des contrats avec participation, y compris les avenants, rajustés afin de conserver une uniformité dans la distribution d'une période à l'autre. Les bénéfices comprennent toutes les sources de gains et de pertes affectant les titulaires de contrat avec participation relativement aux facteurs influant sur les résultats comme les rendements des placements, la mortalité, les frais, le rachat des contrats, le ratio d'utilisation des avances sur contrat, les impôts et autres résultats des titulaires de contrat. Des bénéfices se manifestent lorsque les résultats influencés par ces facteurs sont dans l'ensemble plus favorables que les hypothèses émises dans le calcul des valeurs de contrat garanties. Puisque les participations sont à l'image des résultats réels, elles ne peuvent être connues d'avance et ne sont pas garanties. Les participations varieront en fonction des résultats réels au fil du temps. Les résultats peuvent se détériorer au fil du temps et, en conséquence, les participations peuvent se voir diminuer. Aucune participation ultime n'est versée au titre des contrats.

Il doit y avoir un excédent pour que la Compagnie puisse honorer ses obligations envers les titulaires de contrat, maintenir sa solidité financière et soutenir la croissance des affaires nouvelles. La Compagnie adopte la philosophie de contribution permanente à l'excédent. Cette contribution permanente à l'excédent de la Compagnie se définit comme étant les gains du compte des contrats avec participation qui ne sont pas distribués aux contrats avec participation.

Le revenu de tous les secteurs d'activité sert à soutenir le capital et l'excédent de la Compagnie. Le capital projeté et réel de la Compagnie, ainsi que l'excédent, sont pris en compte dans le processus d'établissement du barème des participations.

L'un des objectifs en matière de distribution des participations consiste à veiller à la répartition équitable de l'actif entre les diverses catégories et diverses générations de titulaires de contrat. La Compagnie applique le principe de contribution pour la détermination des participations des contrats d'assurance vie individuelle pour les catégories de ses titulaires de contrat avec participation. Le principe de contribution (méthode d'analyse de sources de bénéfices) constitue généralement une méthode jugée acceptable dans la détermination des participations au Canada. Selon ce principe, les bénéfices distribuables sont distribués parmi les contrats sur une longue période dans la même proportion, car on considère que les contrats ont contribué aux bénéfices distribuables, sous réserve des considérations pratiques et des limites pertinentes. Afin de déterminer la contribution, les contrats sont regroupés par catégories de mêmes facteurs influant sur les résultats. Les catégories de participation sont déterminées à l'établissement du contrat. Cette catégorisation n'est pas susceptible de changer. L'influence du ratio d'utilisation des avances sur contrat et les taux imputés à de telles avances sont représentés selon la catégorie du titulaire de contrat.

La méthode de détermination des participations repose sur des quantifications objectives, dans la mesure du possible. Les participations réelles doivent être conformes aux contrats, à la présente politique et à la loi applicable. La présente politique s'appliquera en conformité au fil du temps.

Les attestations d'équité de l'actuaire désignée ou désigné et les participations recommandées correspondantes sont préparées conformément aux normes de pratique professionnelle de l'Institut canadien des actuaires. Dans le cas où la distribution réelle serait substantiellement différente des participations recommandées, ce renseignement serait communiqué et expliqué.

Tous les contrats avec participation sont admissibles aux participations extraordinaires. Ces participations peuvent être payables en fonction de l'ensemble des bénéfices de la Compagnie et lorsque la Compagnie présente une solide situation de capital au moment où une participation extraordinaire est considérée dans un avenir prévisible. Les participations extraordinaires seront portées au crédit de toute manière que la Compagnie jugera appropriée.

Le conseil d'administration, à sa discrétion exclusive, déclare les participations conformément à la présente politique et à la loi applicable. La présente politique a été établie par le conseil d'administration et est sous réserve de modifications, de temps à autre, à la discrétion du conseil d'administration. Les principaux éléments pouvant faire en sorte que le conseil d'administration révise et modifie la présente politique consisteraient en la restructuration de l'entreprise, des modifications à toute réglementation ou à toute loi, des événements importants imprévus ou des clarifications de la présente politique.

HAUTE DIRECTION

Fabien Jeudy, FSA, FICA
Président-directeur général

Marc Avaria, MBA
Vice-président principal, Assurance collective

Christopher Brown, BA
Vice-président, Ressources humaines

Donna Carbell, MBA
Vice-présidente principale, Assurance individuelle

Campbell Crosbie, MBA, FICB
Vice-président, Épargne-retraite

Sheila Hart, FSA, FCIA
Vice-présidente principale et directrice financière

Tara Proper, CFA
Vice-présidente principale, Placements

Amit M. Punchhi, MBA
Vice-président principal, Stratégie et directeur du marketing

Ritesh Sarda, BE
Dirigeant principal de l'information

Colin Simpson, LLB, MBA
Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire général

Phillip K. Watson, FSA, FICA, CQF
Vice-président et actuaire désigné

FILIALES

Les filiales de la Compagnie sont :

		Valeur comptable
Equilife Investment Management Inc. One Westmount Road North Waterloo (Ontario) N2J 4C7	85 000 actions ordinaires	85 000 \$
262695 Holdings Limited One Westmount Road North Waterloo (Ontario) N2J 4C7	1 000 actions ordinaires	1 000 \$
272nd Street Holdings Ltd. 1600 - 925 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3L2	200 actions ordinaires	1 \$
1687 Cliveden Avenue Holdings Ltd. 1600 - 925 West Georgia Street Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3L2	1 action ordinaire	1 \$

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Le conseil d'administration (le conseil), soit directement ou par l'entremise de ses comités, a la tâche de voir à la gestion et à la supervision des affaires de la Compagnie. Les renseignements, structures et processus de gouvernance de la Compagnie ont été mis en place pour renforcer les aptitudes du conseil à superviser le travail de la direction et à améliorer la valeur à long terme offerte aux titulaires de contrat.

Indépendance du conseil

L'indépendance manifeste d'une entreprise est la clé d'une gouvernance efficace. Elle consiste habituellement en l'habileté du conseil d'administration à démontrer sa capacité d'agir de façon autonome de la direction selon la situation.

Composition du conseil

Tous les ans, le conseil évalue sa composition afin de déterminer s'il est structuré de façon optimale pour assurer l'intendance. L'évaluation des connaissances, des compétences, de l'expérience et des perspectives des membres du conseil est cruciale à cette évaluation.

Responsabilités du conseil

Les principales tâches de surveillance du conseil sont les suivantes :

- surveiller la conception et la mise en œuvre d'un programme de gouvernance d'entreprise efficace et intégral;
- élaborer, surveiller et recevoir régulièrement des mises à jour sur les stratégies, objectifs d'affaires, politiques, programmes, régimes et priorités de la Compagnie et faire le suivi de la mise en œuvre efficace de ces programmes;
- s'assurer que des pratiques et politiques sont en place pour encadrer les nouveaux membres de la direction et évaluer régulièrement le rendement du conseil, des comités du conseil, des chefs du conseil et de ses comités ainsi que des administrateurs dans le cadre de leurs fonctions;
- s'assurer que les fonctions de surveillance indépendantes – les fonctions d'audit interne, de gestion des risques, de conformité, d'actuariat et des finances ont les pouvoirs, l'indépendance et les ressources requis pour s'acquitter des responsabilités de leur mandat;
- fournir son approbation aux bureaux de la Compagnie et superviser le processus de planification de la relève au sein de la Compagnie, y compris la sélection, la nomination, le perfectionnement, l'évaluation et la rémunération du président-directeur général et des membres de la haute direction;
- assurer le contrôle et l'évaluation des pratiques de détermination des principaux risques inhérents aux activités de la Compagnie et recevoir des mises à jour périodiques sur l'état des activités et mesures de gestion des risques; et
- s'assurer que des politiques et des procédures sont en place pour garantir l'intégrité des contrôles internes, de la communication des informations financières, de l'audit et des systèmes de gestion de l'information de la Compagnie.

Le conseil s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide des comités permanents suivants (tous les comités permanents sont composés uniquement d'administrateurs seulement des directeurs qui ne sont pas membres du même groupe que la Compagnie et ses filiales, et qui ne sont pas des dirigeants ou des employés de la Compagnie et de ses filiales) :

- *Comité d'audit* – voit à l'intégrité des systèmes de communication de l'information financière, des états financiers et des fonctions d'audit.
- *Comité de révision* – passe en revue les politiques adressées aux « apparentés » et les pratiques de la Compagnie conformément aux exigences de la loi.
- *Comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et des candidatures* – évalue l'efficacité des structures, des processus et de l'information à l'égard de la gouvernance utilisés pour voir à l'encadrement et à la surveillance des activités de la direction, du conseil et des fonctions de conformité de la Compagnie. Élabore et recommande au conseil des critères devant servir à la sélection des membres du conseil.
- *Comité des ressources humaines et de la rémunération* – examine et approuve les politiques et procédures de recommandation au conseil quant à divers éléments des ressources humaines comme la rémunération, les avantages sociaux, le régime de retraite des employés, le rendement et la planification de la relève.
- *Comité principal des politiques de crédit et de placement* – suggère des pratiques et des objectifs en matière de placements et de prêts au conseil pour approbation et examine les portefeuilles de placement afin d'assurer leur conformité et de contrôler leur rendement.

Les processus et mandats de gouvernance sont tirés en partie de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada, de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise du BSIF et finalement, des pratiques exemplaires en matière de réglementation.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comités permanents du conseil

1. Comité d'audit
2. Comité de révision
3. Comité de gouvernance d'entreprise, de conformité et de mise en candidature
4. Comité des ressources humaines et de la rémunération
5. Comité principal des politiques de crédit et de placement

Les chiffres qui suivent le lieu de résidence de l'administrateur indiquent les comités du conseil auxquels il participe. Les chiffres entre parenthèses font référence au nombre total de réunions des comités et du conseil auxquelles l'administrateur a pris part au cours de l'exercice ainsi que le nombre de réunions auquel il lui était permis de participer.

Douglas S. Alexander, CPA, CA, C.Dir.
Président du conseil d'administration
Assurance vie Équitable du Canada
Administrateur de sociétés
London (Ontario)
(35/35)

Andrea Bolger, MBA, ICD.D
Administratrice de sociétés
Toronto (Ontario)
3, 4, 5 (29/29)

Laura I. Formusa, LL.B, ICD.D
Administratrice de sociétés
Toronto (Ontario)
1, 2, 3 (23/23)

Dikran Ohannessian
Administrateur de sociétés
Toronto (Ontario)
1, 2, 3, 5 (25/27)

A. David Pelletier, FSA, FICA, Hon FIA
Administrateur de sociétés
Toronto (Ontario)
1, 2, 4, 5 (31/31)

Robert Ritchie
Administrateur de sociétés
London (Ontario)
(6/6)

Fabien Jeudy, FSA, FCIA
Président-directeur général
Assurance vie Équitable du Canada
Waterloo (Ontario)
(35/35)

Les Dakens, CHRE
Administrateur de sociétés
Dwight (Ontario)
4, 5 (27/27)

Barry McInerney, FSA, FICA, CFA
Administrateur de sociétés
Marana, Arizona USA
(2/2)

Neil Parkinson, FCPA, FCA, ICD.D
Administrateur de sociétés
Cambridge (Ontario)
1, 2, 5 (28/28)

Craig Richardson
Administrateur de sociétés
London (Ontario)
1, 2, 3, 5 (27/27)



L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada est membre d'Assuris. Assuris est la société à but non lucratif chargée de protéger les titulaires de contrat canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. Vous pouvez obtenir des renseignements sur la protection d'Assuris en visitant leur site Web au www.assuris.ca/fr/ ou en appelant le Centre d'information d'Assuris au 1 866 878-1225.

^{MD} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.



Assurance vie
Équitable du Canada^{MD}

SIÈGE SOCIAL

📍 One Westmount Road North, P.O. Box 1603 Stn. Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4C7 ✉ head-office@equitable.ca 🌐 Site Web : www.equitable.ca/fr

📞 Demandes générales :

Standardiste électronique 519 886-5210
Service de l'assurance collective

1 800 722-6615
1 800 265-4556

Standardiste 519 886-5110
Service de l'assurance individuelle

1 800 265-8878
1 800 668-4095